



# La revue des marchés publics



[www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf)

*N° 4149 -4150 - Mercredi 28 & Jeudi 29 mai 2025*

Quotidien de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics  
et des Engagements Financiers du Burkina

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**MARCHÉS  
PUBLICS**

*La célérité dans la transparence*



La **revue**  
des marchés publics

Quotidien d'information de la Direction Générale du Contrôle  
des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina

392 Avenue Ho Chi Minh  
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01  
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25  
Site web : [www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf)

**Directeur de publication**  
Le Ministre délégué Chargé du Budget

**Co-directeur de publication**  
Le Directeur Général du Contrôle  
des Marchés Publics et  
des Engagements Financiers  
Alfred THIOMBIANO

**Directeur de la rédaction**  
Kouané II DRABO  
E-mail : [kouané.drabo@finances.gov.bf](mailto:kouané.drabo@finances.gov.bf)

**Rédacteur en chef**  
Abdoulaye OUATTARA  
E-mail : [arattaou68@gmail.com](mailto:arattaou68@gmail.com)

**Conception graphique  
et mise en page**  
Xavier TAPSOBA  
W. Martial GOUBA  
Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE  
Bintou ILBOUDO  
Frédéric Modeste Somwaoga  
OUEDRAOGO  
Zoenabo SAWADOGO  
Boinzemwendé Chantal  
KABORE/YERBANGA  
Wend-Lasida Mahamoudou DIARRA

ISSN 0796 - 5923

# Sommaire

## RESULTATS PROVISOIRES

- *Ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées* P. 3
- *Régions* P. 20

## AVIS

### Ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées

- *Marchés de fournitures et services courants* P. 22
- *Marchés de travaux* P. 29
- *Marchés de prestations intellectuelles* P. 31

### Régions

- *Marchés de fournitures et services courants* P. 35
- *Marchés de travaux* P. 37
- *Marchés de prestations intellectuelles* P. 40



Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et  
des Engagements Financiers

[www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf)



# RESULTATS PROVISOIRES DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

## Résultats provisoires

### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Demande de prix à commandes N°2025-00026/MEF/SG/DMP du 24/04/2025 pour la fourniture de pause-café, pause-déjeuner et location de salles à Ouagadougou, Koudougou, Manga et Ziniaré au profit de la DGCOOP.

Références de la publication de l'avis : *Quotidien* N°4129-4130 du 30/04/2025 au 01/05/2025. Financement : Budget de l'Etat, Exercice 2025.  
Date de dépouillement : 09/05/2025 ; Date de délibération : 09/09/2024 ; Nombre de plis reçus : 06

Soumissionnaires	Montants lus (FCFA HTVA)		Montants corrigés (FCFA HTVA)		Montants lus (FCFA TTC)		Montants corrigés (FCFA TTC)		Observation
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
<b>Lot 1 : Fourniture de pause-café, pause-déjeuner et location de salle à Ouagadougou Koudougou, Manga et Ziniaré au profit de la DGCOOP</b>									
MOYENNE DES OFFRES FINANCIERES TTC DES SOUMISSIONNAIRES : 7 345 247 FCFA ; MOYENNE PONDEREE TTC : 8 938 099 FCFA ; SEUIL MINIMUM TTC : 7 597 384 FCFA ; SEUIL MAXIMUM TTC : 10 278 814 FCFA									
LYN SERVICES	6 331 125	8 382 500	6 331 125	8 382 500	7 170 878	9 491 550	7 170 878	9 491 550	Conforme
VITASER	5 395 000	7 150 000	5 395 000	7 150 000	-	-	6 096 100	8 077 000	Conforme
GOLDEN RESTAURANT	5 692 500	7 540 000	5 692 500	7 540 000	6 432 150	8 517 200	6 432 150	8 517 200	Conforme
WOURE SERVICES	6 743 875	8 978 750	6 743 875	8 978 750	7 463 523	9 935 925	6 903 758	9 190 731	Conforme
CROSSROADS CAFE	5 809 261	7 702 883	9 089 750	12 052 500	5 809 261	7 702 883	9 089 750	12 052 500	Non conforme Montant minimum (5 809 261) inscrit hors rabais sur la lettre de soumission est différent du montant minimum (9 089750) hors rabais sur la facture proforma.
ENTREPRISE SANGARE NAZI DOMINGO (ESANAD)	5 856 250	7750 000	5 856 250	7750 000	6 647 875	8 795 000	6 647 875	8 795 000	Conforme

Attributaire	VITASER pour un montant minimum HTVA de cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille (5 395 000) francs CFA et un montant maximum HTVA de sept millions cent cinquante mille (7 150 000) francs CFA, avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours par commande.
--------------	---

### INSTITUT D'EDUCATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**FICHE DE SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA Demande de prix N°2025-003/MAHSN/SG/INEFPRO/DG/PRM du 25 mars 2025**

**Rectificatif du quotidien N°4137 du lundi 12 mai 2025 portant sur les montants de GERA l'attributaire suite au recours préalable du 12/05/2025 de GSA et du 13/05/2025 de GPA-MOA.**

**Objet :** Entretien et réparation des véhicules à quatre (04) roues au profit de l'Institut d'Education et de Formation Professionnelle (INEFPRO)

**Financement :** Budget de l'INEFPRO, gestion 2025 ; **Date d'ouverture et d'examen des plis :** 14 avril 2025

**Nombre de plis reçus :** quatorze (14) ; **Date de délibération :** 14 avril 2025

Enveloppe prévisionnelle : 15 000 000 F CFA.

Total des montants lus TTC des offres conformes = 148 504 299 F CFA.

Moyenne des offres financières conformes = 148 504 299 F CFA : 12 = 12 375 358 F CFA.

Moyenne pondérée des offres (0,6 x 15 000 000) + (0,4 x 12 375 358) = 13 950 143 F CFA.

Seuil des offres anormalement basses : 0,85 x 13 950 143 = 11 857 622 FCFA.

Seuil des offres anormalement élevées : 1,15 x 13 950 143 = 16 042 665 FCFA.

Le seuil normal des offres doit être compris entre 11 857 622 FCFA et 16 042 665 FCFA.

Le seuil de tolérance (5%) : 11 264 741 FCFA.

#### Entretien et réparation des véhicules à quatre (04) roues au profit de l'Institut d'Education et de Formation Professionnelle (INEFPRO)

N°	Soumissionnaires	Calcul	Valeur		Délai d'exécution proposé	Observations	Rang
			HTVA	TTC			
1	GARAGE MCS SOLIDARITE/GMS	Montant minimum lu	4 942 000	5 831 560	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (XI item 1 : Incohérence entre le PU sur le bordereau des prix unitaires (60 000) et sur la facture (30 000)) <b>- Rabais de 6% sur les montants HTVA</b>	4
		Montant maximum lu	11 657 000	13 755 260			
		Montant minimum corrigé	4 972 000	5 866 960			
		Montant maximum corrigé	11 717 000	13 826 060			
		Ecart	35 400	70 800			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,61%	0,51%			
		Montant minimum après rabais	4 673 680	5 514 942			
Montant maximum après rabais	11 013 980	12 996 496					
2	GZH	Montant minimum lu	5 320 200	6 277 836	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (VI item 11 : 1-2 dema, andé au lieu de 1-1) <b>- Rabais de 18,08% sur les montants HTVA.</b>	3
		Montant maximum lu	12 422 900	14 659 022			
		Montant minimum corrigé	5 320 200	6 277 836			
		Montant maximum corrigé	12 375 900	14 603 562			
		Ecart	-	- 55 460			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	-0,38%			
		Montant minimum après rabais	4 358 308	5 142 803			
Montant maximum après rabais	10 176 840	12 008 671					
3	GKABA SARL	Montant minimum lu	6 041 500	7 128 970	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> <b>- Rabais de 17,5% sur les montants HTVA</b>	6
		Montant maximum lu	12 661 600	14 940 688			
		Montant minimum corrigé	6 041 500	7 128 970			
		Montant maximum corrigé	12 661 600	14 940 688			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	0,00%			
		Montant minimum après rabais	4 984 238	5 881 401			
Montant maximum après rabais	10 445 820	12 326 068					
4	GARAGE ZOUNGRANA	Montant minimum lu	6 227 000	7 347 860	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (VIII item 7 erreur de calcul : 23 000 sur la facture au lieu de 22 000) <b>- Rabais de 15% sur les montants HTVA</b>	8
		Montant maximum lu	11 943 500	14 093 330			
		Montant minimum corrigé	6 226 500	7 347 270			
		Montant maximum corrigé	11 942 500	14 092 150			
		Ecart	- 590	- 1 180			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	-0,01%	-0,01%			
		Montant minimum après rabais	5 292 950	6 245 681			
Montant maximum après rabais	10 151 975	11 979 331					
5	GOF	Montant minimum lu	5 567 000	6 569 060	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Non conforme</b> (Agrément technique non conforme)	-
		Montant maximum lu	10 160 900	11 989 862			
		Montant minimum corrigé	-	-			
		Montant maximum corrigé	-	-			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	-	-			
		Montant minimum après rabais	-	-			
Montant maximum après rabais	-	-					
6	GARAGE DE L'UNION	Montant minimum lu	7 309 500	8 625 210	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> <b>- Rabais de 10% sur les montants HTVA</b>	10
		Montant maximum lu	12 621 000	14 892 780			
		Montant minimum corrigé	7 309 500	8 625 210			
		Montant maximum corrigé	12 621 000	14 892 780			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	0,00%			
		Montant minimum après rabais	6 578 550	7 762 689			
Montant maximum après rabais	11 358 900	13 403 502					

7	GERA	Montant minimum lu	5 050 200	5 959 236	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (III item 3 : Montant en lettre 700 000 et en chiffre 300000; item 4 : Montant en lettre 700 000 et en chiffre 500000; item 5 : Montant en lettre 185000 et en chiffre 185000; item 11 : Erreur de quantité au maxi, 01 demandé et 02 proposés VI item 20 : montant en lettre 20000 et 100000 en chiffre; VIII item 17 : Montant en lettre 25 000 et en chiffre 250000; X item 9 : Montant en lettre 25 000 et en chiffre 100000; XI item 1 : Montant lettre 5000 chiffre 50000; XII item 1 : Montant en lettre 5 000 et en chiffre 18000) <b>- Rabais de 17,88% sur les montants HTVA</b>	1
		Montant maximum lu	11 184 600	13 197 828			
		Montant minimum corrigé	4 989 700	5 887 846			
		Montant maximum corrigé	12 689 600	14 973 728			
		Ecart	- 71 390	1 775 900			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	-1,20%	13,46%			
		Montant minimum après rabais	4 097 542	4 835 099			
	Montant maximum après rabais	9 184 794	10 838 056				
8	GARAGE HERO DES TEMPS	Montant minimum lu	6 878 500	8 116 630	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Non conforme</b> (Différence entre le nom sur diplôme d'un mécanicien (BOMBIRI Tuensi, né le 14 décembre 1997 à Passakongo) et les attestations de travail et le CV (TANKOANO Jean né le 02 mars 1998 à Barsalogo)). <b>- Rabais de 5,5% sur les montants HTVA</b>	-
		Montant maximum lu	11 750 500	13 865 590			
		Montant minimum corrigé	-	-			
		Montant maximum corrigé	-	-			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	-	-			
		Montant minimum après rabais	-	-			
	Montant maximum après rabais	-	-				
9	GARAGE AFRICA MAINTENANCE	Montant minimum lu	6 913 000	8 157 340	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (III item 4 : Montant en lettre 700 000 et en chiffre 500 000; item 5 : Montant en lettre 185 000 et en chiffre 18 500) <b>- Rabais de 4% sur les montants HTVA</b>	11
		Montant maximum lu	11 000 000	12 980 000			
		Montant minimum corrigé	7 259 000	8 565 620			
		Montant maximum corrigé	11 672 000	13 772 960			
		Ecart	408 280	792 960			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	5,01%	6,11%			
		Montant minimum après rabais	6 859 755	8 094 511			
	Montant maximum après rabais	11 030 040	13 015 447				
10	GARAGE ADVENTOR MOTORS	Montant minimum lu	4 784 000	5 645 120	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (I item 13 : 1-1 au lieu de 1-2. VII item 10 : 1-2 au lieu de 1-1. Aucune variation sur les montants)	5
		Montant maximum lu	10 836 000	12 786 480			
		Montant minimum corrigé	4 784 000	5 645 120			
		Montant maximum corrigé	10 836 000	12 786 480			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	0,00%			
		Montant minimum après rabais	4 784 000	5 645 120			
	Montant maximum après rabais	10 836 000	12 786 480				
11	GSA	Montant minimum lu	5 479 000	6 465 220	Marché (Année budg. 2025); Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> <b>- Rabais de 8,5% sur les montants HTVA</b>	7
		Montant maximum lu	10 649 200	12 566 056			
		Montant minimum corrigé	5 479 000	6 465 220			
		Montant maximum corrigé	10 649 200	12 566 056			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	0,00%			
		Montant minimum après rabais	5 013 285	5 915 676			
	Montant maximum après rabais	9 744 018	11 497 941				
12	FASO GARAGE NOUVELLE VISION	Montant minimum lu	6 726 900	7 937 742	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> <b>- Rabais de 8% sur les montants HTVA</b>	9
		Montant maximum lu	10 287 800	12 139 604			
		Montant minimum corrigé	6 726 900	7 937 742			
		Montant maximum corrigé	10 287 800	12 139 604			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	0,00%			
		Montant minimum après rabais	6 188 748	7 302 723			
	Montant maximum après rabais	9 464 776	11 168 436				
13	ATLAS AUTOMOBILE BURKINA	Montant minimum lu	7 519 000	8 872 420	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b>	12
		Montant maximum lu	11 199 000	13 214 820			
		Montant minimum corrigé	7 519 000	8 872 420			
		Montant maximum corrigé	11 199 000	13 214 820			
		Ecart	-	-			
		Taux de variation sur le minimum et le maximum	0,00%	0,00%			
		Montant minimum après rabais	7 519 000	8 872 420			
	Montant maximum après rabais	11 199 000	13 214 820				
14	GPA.MOA	Montant minimum lu	5 152 500	6 079 950			2

	Montant maximum lu	12 581 000	14 845 580	Marché (Année budg. 2025) ; Commande (07 jours)	<b>Conforme</b> (l item 13 : 1-1 au lieu de 1-2 ; item 15 : 1-1 au lieu de 1-2 ; Il item 20 et 21 : 1-1 au lieu de 1-2 ; III item 5 : 1-4 au lieu de 1-5 ; item 11 : 1-1 au lieu de 2-2 ; VII item 7 et 8 : 1-2 au lieu de 1-1 ; VIII item 1 : 3-6 au lieu de 6-6 ; XI item 6 : 1-2 au lieu de 2-4 <b>- Rabais de 19,5% sur les montants HTVA</b>
	Montant minimum corrigé	5 117 500	6 038 650		
	Montant maximum corrigé	12 265 000	14 472 700		
	Ecart	- 316 000	- 372 880		
	Taux de variation sur le minimum et le maximum	-5,20%	-2,58%		
	Montant minimum après rabais	4 147 763	4 894 360		
	Montant maximum après rabais	10 127 705	11 950 692		
<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>GERA</b> , pour un montant minimum de quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante-deux ( <b>4 097 542</b> ) francs CFA HTVA et de quatre millions huit cent trente-cinq mille quatre-vingt-dix-neuf ( <b>4 835 099</b> ) francs CFA TTC et pour un montant maximum de neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze ( <b>9 184 794</b> ) francs CFA HTVA et dix millions huit cent trente-huit mille cinquante-six ( <b>10 838 056</b> ) francs CFA TTC avec un délai d'exécution couvrant l'année budgétaire pour le marché et 07 jours pour chaque commande.				

### MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE (MAHSN)

Demande de prix n°202-001/MAHSN/SG/DMP du 22 avril 2025 relative à l'acquisition de produits d'entretien, de fournitures de bureau et de consommables informatiques au profit du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale (MAHSN), du Secrétariat Technique pour la Promotion de la Paix et du Vivre Ensemble (ST/PPViE) et du Secrétariat Technique du Registre Social Unique (ST/RSU).  
Financement : budget Etat, exercice 2025. Référence de la page de publication de l'avis : Quotidien des marchés publics n°4131 du vendredi 02 mai 2025, page 33 ; Nombre de plis reçus : onze (11) – Date de dépouillement : 12 mai 2025 – Date de délibération : 12 mai 2025

Soumissionnaires	Montants lus FCFA					Montants corrigés FCFA				Observations
	HTVA		TTC		Rabais	HTVA		TTC		
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
<b>Lot 1 : Acquisition de produits d'entretien au profit du MAHSN</b>										
NL VISION	2 969 000	4 193 500	-	-	Néant	2 969 000	4 193 500	3 503 420	4 948 330	OFFRE CONFORME 1 <sup>er</sup>
<b>Lot 2 : Acquisition de fournitures de bureau au profit du MAHSN</b>										
ONCLE SAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Absence d'offre technique et financière
AHMDA SARL	11 406 100	16 613 250	-	-	Néant	-	-	-	-	Item 14, 43,44, 54,54,56,63 : marque non proposée Item 67 et 68 : pack de 100 anneaux demandée au lieu pack de 50 anneaux proposé ; OFFRE NON CONFORME
<b>Lot 3 : Acquisition de consommables informatiques au profit du MAHSN</b>										
MONDIALE DISTRIBUTION	-	-	13 774 907	24 884 607	18%	12 873 650	23 788 650	12 456 544	23 017 898	OFFRE CONFORME 3 <sup>ème</sup>
SLCGB			18 124 800	27 995 500	Néant					Absence de personnels proposé
OUDIS SARL										Pas de précision de marque Pas de prospectus proposés
TIK NEERE			11 083 740	21 893 130	3%	9 393 000	18 553 500	11 083 740	21 893 130	Proposition financière anormalement basse OFFRE NON CONFORME
LPA	11 815 000	19 715 000	-	-	Néant	11 815 000	19 715 000	13 523 449	22 565 789	OFFRE CONFORME 2 <sup>ème</sup>
SBPE	-	-	12 419 500	22 119 100	Néant	10 525 000	18 745 000	12 419 500	22 119 100	OFFRE CONFORME 1 <sup>er</sup>
BMBC	12 794 260	22 591 520	-	-	13%	13 446 260	23 893 520	13 803 931	24 531 141	OFFRE CONFORME 4 <sup>ème</sup>
<b>Lot 4 : Acquisition de produits d'entretien au profit du ST/PPViE</b>										
NL VISION	586 950	845 500	-	-	Néant	586 950	845 500	692 601	997 690	OFFRE CONFORME 1 <sup>er</sup>
<b>Lot 5 : Acquisition de fournitures de bureau au profit du ST/PPViE</b>										
NEANT										
<b>Lot 6 : Acquisition de consommables informatiques au profit du ST/PPViE</b>										
OUDIS SARL	-	-	1 510 400	2 283 300	Néant	-	-	-	-	Marques non proposées : OFFRE NON CONFORME
<b>Lot 7 : Acquisition de produits d'entretien au profit du ST/RSU</b>										
NEANT										
<b>Lot 8 : Acquisition de fourniture de bureau au profit du ST/RSU</b>										
ONCLE SAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Absence d'offre technique et financière
<b>Lot 9 : Acquisition de consommables informatiques au profit du ST/RSU</b>										
OUDIS SARL	-	-	2 125 770	2 992 480	Néant	-	-	-	-	Marques non proposées : OFFRE NON CONFORME
Attributaires	<b>Lot 1 : NL VISION</b> pour un montant minimum de <b>trois millions cinq cent trois mille quatre cent vingt (3 503 420) francs CFA TTC</b> et un montant maximum de <b>quatre millions neuf cent quarante-huit mille trois cent trente (4 948 330) francs CFA TTC</b> avec un délai d'exécution de <b>trente (30) jours par commande</b> ;									
	<b>Lot 2 : infructueux</b> pour absence d'offre conforme ;									

<p><b>Lot 3 : SOCIETE BURKINABE DE PRESTATION ET DE D'ENERGIE (SBPE)</b> pour un montant minimum de <b>douze millions quatre cent dix-neuf mille cinq cents (12 419 500) francs CFA TTC</b> et d'un montant maximum de <b>vingt-deux millions cent dix-neuf mille cent (22 119 100) francs CFA TTC</b> avec un délai d'exécution de <b>quatorze (14) jours par commande</b> ;</p> <p><b>Lot 4 : NL VISION</b> pour un montant minimum de <b>six cent quatre-vingt-douze mille six cent un (692 601) francs CFA TTC</b> et d'un montant maximum de <b>neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix (997 690) francs CFA TTC</b> avec un délai d'exécution de <b>trente (30) jours par commande</b> ;</p> <p><b>Lot 5 :</b> infructueux pour absence d'offre ;</p> <p><b>Lot 6 :</b> infructueux pour absence d'offre conforme ;</p> <p><b>Lot 7 :</b> infructueux pour absence d'offre ;</p> <p><b>Lot 8 :</b> infructueux pour absence d'offre conforme ;</p> <p><b>Lot 9 :</b> infructueux pour absence d'offre conforme.</p>
---

### BURKINA SUUDU BAWDE

Appel d'offres ouvert accéléré n°2025-005/MESFPT/SG/BSB/DG/PRM du 05/05/2025 pour l'acquisition de la matière d'œuvre pour l'organisation des examens du CQP et pour les Contrôles en Cours de Formation (CCF) au profit de Burkina Suudu Bawdè (BSB), Financement : Budget de Burkina Suudu Bawdè, exercice 2025; Publication : quotidien des marchés publics N° 4132 ; Date de dépouillement : 14/05/2025 ; Date de délibération : 20/05/2025 ; Nombre de plis : 03

Les bornes : lot1 : 0,85M= 195 760 363 ; 1,15M= 264 852 256

#### Lot 1 : Acquisition de la matière d'œuvre l'organisation des examens du CQP

N°	SOUSSIONNAIRES	Montants lus en francs CFA HT	Montants lus en francs CFA TTC	Montants corrigés lu en francs CFA HT	Montants corrigés en francs CFA TTC	Observations
1	AREBATE SARL	171 096 710	201 894 118	171 096 710	201 894 118	CONFORME
2	ERK	180 688 055	213 211 905	180 688 055	213 211 905	CONFORME
3	SLCGLB sarl	194 140 550	229 085 849	194 140 550	229 085 849	CONFORME

**ATTRIBUTAIRE** AREBATE SARL pour un montant de deux cent trente-deux millions cent soixante-quatre mille neuf cent quarante huit (232 164 948) FCFA TTC après une augmentation de 14,99% sur les quantités pour un délai de livraison de quinze (15) jours.

#### Lot 2 : Acquisition de la matière d'œuvre pour les contrôles en cours de formation (CCF) au profit de Burkina suudu bawdè

N°	SOUSSIONNAIRES	Montants lus en francs CFA HT	Montants lus en francs CFA TTC	Montants corrigés lu en francs CFA HT	Montants corrigés en francs CFA TTC	Observations
1	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

**ATTRIBUTAIRE** INFRUCTUEUX: pour absence d'offres

### CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Demande de prix N°2025-0002/MESRI/SG/CNRST/DG/PRCP du 12/05/2025 pour l'acquisition de billet d'avion au profit de la Délégation générale du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (marché à commandes) ; Financement : Budget CNRST, gestion 2025 ; Publication de l'avis : Quotidien des marchés publics N° 4139-4140 du 14 au 15 mai 2025 ; Nombre de plis reçus : 07 ; date d'ouverture des plis : jeudi 22 mai 2025 ; Nombre de lots : lot 1; date de délibération : 23 mai 2025.

#### Acquisition de billet d'avion au profit de la Délégation générale du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (marché à commandes) lot 1

Soumissionnaires	Montants lu en francs CFA		Montants corrigés en francs CFA		Montant de l'attributaire (MA) doit être compris entre 39 115 846 ≤ MA ≤ 52 921 439 MT = 37 160 054	Observations
	HTVA	TTC	HTVA	TTC		
Haida Travels Solution	-	Mini : 14 300 000 Maxi : 42 500 000	Mini : 14 300 000 Maxi : 42 500 000	Mini : 14 300 000 Maxi : 42 500 000	Offre raisonnable	Conforme
Evasion Voyages	-	Mini : 17 393 200 Maxi : 47 890 750	Mini : 17 393 200 Maxi : 47 890 750	Mini : 17 393 200 Maxi : 47 870 750	Offre raisonnable	Conforme
Maubah Voyage	-	Mini : 12 740 000 Maxi : 38 280 000	Mini : 12 740 000 Maxi : 38 280 000	Mini : 12 740 000 Maxi : 38 280 000	Offre dans la marge de tolérance	Conforme (prix confirmé)
Euro World	-	Mini : 14 680 000 Maxi : 43 334 000	Mini : 14 680 000 Maxi : 43 334 000	Mini : 14 680 000 Maxi : 43 334 000	Offre raisonnable	Conforme
Satguru	-	Mini : 15 366 000 Maxi : 42 216 500	Mini : 15 366 000 Maxi : 42 216 500	Mini : 15 366 000 Maxi : 42 216 500	Offre raisonnable	Conforme
FAGUEMAF - SA	Mini : 12 450 000 Maxi : 39 175 000	-	Mini 12 450 000 maxi : 44 925 000	Mini 12 450 000 maxi : 44 925 000	Offre raisonnable	Conforme Augmentation des quantités maximales Ce qui a entraîné une variation de 14,67% de l'offre
Global Trade Company	-	Mini : 12 800 000 Maxi : 38 450 000	Mini : 12 800 000 Maxi : 38 450 000	Mini : 12 800 000 Maxi : 38 450 000	Offre dans la marge de tolérance	Conforme (prix confirmé)

**Attributaire provisoire :** FAGUEMAF-SA pour un montant minimum HTVA de douze millions quatre cent cinquante mille (12 450 000) FCFA et un montant maximum HTVA de quarante-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille (44 925 000) Francs CFA soit un montant minimum TTC de douze millions quatre cent cinquante mille (12 450 000) FCFA et un montant maximum TTC de quarante-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille (44 925 000) Francs CFA. Le délai d'exécution du contrat est l'année budgétaire 2025 et le délai de livraison de la commande est de quinze (15) jours.

## MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Demande de prix N°2025- 012/MEMC/SG/DMP du 28 avril 2025 relative à l'acquisition et mise en terre de 2 307 plants au profit du projet de construction de la centrale solaire de Donsin - Référence de publication de l'avis : Quotidien N° 4138- mardi 13 mai 2025  
Financement : Budget de l'UGP-PCSD - Référence de la convocation de la commission d'attribution des marchés : Lettre N°2025-084/MEMC/SG/DMP du 19 mai 2025 - Date d'ouverture des plis : 21 mai 2025 - Nombres de soumissionnaires : trois (03)

N° d'ordre	Désignation	Montants lus en FCFA		Montants corrigés en FCFA		Observation /Rang
		HTVA	TTC	HTVA	TTC	
01	KOUNWARE SARL	14 649 450	17 286 351	14 649 450	17 286 351	Non conforme Absence de méthodologie et de service après-vente ; IC 12.1 et IC 13 (a) des données particulières
02	Cabinet OPURE SARL/HORTI-AS SERVICES	15 387 690	18 157 474	15 387 690	18 157 474	conforme
03	C.F.P.P	14 086 542	16 622 120	14 086 542	16 622 120	Conforme : Offre anormalement basse mais dans la limite du seuil de tolérance des 5%

**Attributaire : C.F.P.P avec un montant de quatorze millions quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-deux (14 086 542) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de 90 jours.**

## OFFICE NATIONAL DES BARRAGES ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES (ONBAH)

**Appel d'offres N°2024-003/ONBAH/DG du 26/12/2024 pour la réalisation de quinze (15) systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) multi-villages dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR). Financement : Banque Mondiale (crédit IDA 6819-BF, Subvention IDA D7610-BF). Références STEP : BF-PUDTR-451669-CW-RFB.**

**Publication : Date de publication : Revue des Marchés Publics n°4042 du lundi 30 décembre 2024 pages 32 à 33.**

**Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) : Lettre N° 2025-0083/ONBAH/DG/DM du 29 Janvier 2025 (Ouverture) ; Lettre N° 2025 – 0307/ONBAH/DG/DM/SM du 20 mars 2025**

**Date de dépouillement : Ouverture des plis : 04/02/2025 ; Délibération : 25/03/2025.**

**Nombre de plis : quarante-un (41) ; Nombre d'offres reçues : quatre-vingt-trois (83).**

N° ordre	Soumissionnaires	Montant lu HT-HD	Montant lu TTC	Montant corrigé de la soumission		Observations	Rang
				FCFA HTVA	F CFA TTC		

**Lot 1 : Travaux de construction de deux (02) Système d'Alimentation en Eau Potable dans les communes de Fara (village de Karaba) et de Poura (Poura-mine, Poura-village et Kankéolé), Province des Balé, région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;**

1.	GROUPEMENT SAOH-BTP/ECCKAF	585 532 700	690 928 586	586 332 700	691 872 586	Conforme Non prise en compte de l'item LOT 1.1 IX.7 le montant le plus élevé des offres est 400 000 FCFA a été considéré à ce poste. Non prise en compte de l'item LOT 1.2 IX.7 le montant le plus élevé des offres est 400 000 FCFA a été considéré à ce poste. Montant total des omissions : 400 000+400 000= 800 000 FCFA	1 <sup>er</sup>
2.	ED.PA SARL/SMEPA	632 550 315	746 409 372	632 049 265	745 818 133	Le groupement a fourni un seul agrément technique ED.PA SARL au lieu de deux (SMEPA n'ayant pas fourni d'agrement technique) car l'accord de groupement indique que c'est 02 entreprises de droit Burkinabé (ED.PA : 06 BP 10222 Ouaga 06, RCCM BF OUA 2012 m 617, IFU 00005322 V SMEPA : s/c 06 BP 9657 Ouaga 06 ; RCCM BF OUA 2019_B_4675, IFU 00121531 Z) mais le groupement a fourni un Certificat d'Immatriculation, une Attestation de Régularité Fiscale et un RCCM de droit Nigérien par conséquent accord de groupement caduc, Géotechnicien non fourni; Différence de quantité : ajout de 0.3 ML --1 050 FCFA Différence entre le prix unitaire et le dévis quantitatif= -500 000 CFA Montant des corrections= -501 050 FCFA	Non classé
3.	GROUPEMENT EYF/ANASS SARL	692 991 026	817 729 411	692 991 026	817 729 411	Non conforme CA de EYF est non authentique sur Esintaxe, ANASS n'a pas fourni de CA, 3 chefs d'équipe plombier, 3 chefs d'équipe maçon et 2 chefs d'équipe non fournis, 1). méthodologie et 'organisation non fournie pour l'exécution du chantier ;2) Cohérence entre le calendrier d'exécution des travaux et la Mobilisation des ressources non fournie 3) Méthode de réalisation du chantier non fournie 4) Organisation des travaux sur site non fournie	Non classé
4.	FORBAT AFRIQUE	625 457 608	738 039 977	625 462 970	738 046 304	Non conforme Personnel fourni non conforme ( <b>Géotechnicien non fourni</b> ) <b>Correction sur les items</b> LOT 1.1 IV.1.1 Erreur de calcul	658 Non classé

						IV.1.2 Erreur de calcul 113 IV.1.3 Erreur de calcul - 1 359 IV.1.4 Erreur de calcul 2 514 <b>LOT 1.2</b> IV.1.1 Erreur de calcul 502 IV.1.2 Erreur de calcul 533 IV.1.3 Erreur de calcul - 761 IV.1.4 Erreur de calcul 2 169 <b>Montant des corrections : - 5 362 FCFA</b>	
<b>Lot 2 : Travaux de construction de trois (03) systèmes d'Alimentation en Eau Potable dans la commune de Boromo (villages de Ouako, Siguinonguin et Virou), région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;</b>							
1.	GROUPEMENT SAOH-BTP/ECCKAF	488 883 170	576 882 141	489 683 170	577 826 144	Conforme Items : Lot 2.1 VII.4.7 non prise en compte de l'item= 400 000 FCFA Lot 2.3 : Non prise en compte de l'item= 400 000 FCFA Montant des corrections : 800 000 FCFA	2 <sup>ème</sup>
2.	GROUPEMENT SIRTE SARL/CNC SARL	495 567 290	584 769 402	495 577 290	584 781 202	Non conforme Pv de réception non fourni, Géotechnicien non fourni Item : Lot 2.1 Différence de sommation=10 000 FCFA	Non classé
3.	ED.PA SARL/SMEPA	480 824 890	567 373 370	484 365 390	571 551 160	Non conforme Le groupement a fourni un seul agrément technique ED.PA SARL au lieu de deux (SMEPA n'ayant pas fourni d'agrément technique) car l'accord de groupement indique que c'est 02 entreprises de droit Burkinabé (ED.PA : 06 BP 10222 Ouaga 06, RCCM BF OUA 2012 m 617, IFU 00005322 V SMEPA : s/c 06 BP 9657 Ouaga 06 ; RCCM BF OUA 2019_B_4675, IFU 00121531 Z) mais le groupement a fourni un Certificat d'Immatriculation, une Attestation de Régularité Fiscale et un RCCM de droit Nigérien par conséquent accord de groupement caduc, Géotechnicien non fourni Correction sur les items : Lot 2.1 I.1.1//Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 2 500 000 au lieu de 4 000 000 1 500 000, VII.4.1//Différence entre le prix fixé et le prix du devis quantitatif 1 000 000 au lieu de 1 500 000.=500 000; Lot 2.2 I.1.1//Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 2 500 000 au lieu de 4 000 000 = 1 500 000; Lot 2.3//IV.1.2 Diminution de la quantité : 1190,8 au lieu de 1199,8 = 40 500, montant total erreurs : 3 540 500FCFA	Non classé
4.	COGEA INTERNATIONAL	517 142 675	610 228 337	519 042 675	612 470 357	Conforme Items : Lot 2.1 VII.4.7// Non prise en compte de l'item=400 000; VII.4 Différence de sommation =1 500 000 Montant de la correction : 1 900 000 FCFA	3 <sup>ème</sup>
5.	GROUPEMENT FGE/CO.MO.B SARL	440 001 340	519 201 581	440 001 340	519 201 581	Conforme	1 <sup>er</sup>
6.	FORBAT AFRIQUE	471 988 722	556 946 692	471 992 581	556 951 245	Non conforme <b>Géotechnicien non fourni</b> montant total des erreurs=3 858 FCFA	Non classé
<b>Lot 3 : Travaux de réalisation d'un (01) système d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée dans le village de Koré, commune de Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;</b>							
1.	GROUPEMENT ELEBOUE/SODEVIL LES	250 400 850	295 473 003	250 400 850	295 473 003	Conforme	4 <sup>ème</sup>
2.	WORLD REHOBOTH	245 320 000	289 477 600	270 856 700	319 610 906	Conforme Erreurs sur les items :3.3 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 9 500 au lieu de 11 500=2 000 4.1 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 1 250 au lieu de 1 500=250 ; 4.5 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 7 000 au lieu de 8 500=1 500 4.6 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 9 500 au lieu de 10 500=1 000 4.7 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 13 500 au lieu de 14 500=1 000 4.8 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 15 000 au lieu de 16 500=1 500 4.10 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 300 au lieu de 400=100 4.40 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 100 000 au lieu de 150 000=50 000 6.2 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 1 250 000 au lieu de 1 750 000=500 000	6 <sup>ème</sup>

						6.4 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 2 875 000 au lieu de 3 875 000=1 000 000 7.1 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 18 500 000 au lieu de 19 500 000=1 000 000 8.2 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 148 500 au lieu de 150 000=1 500 8.3 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 4 770 000 au lieu de 5 800 000=1 030 000 9.1 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 150 000 au lieu de 275 000=125 000 9.2 Différence entre le bordereau des PU et le devis quantitatif : 150 000 au lieu de 275 000=125 000 FCFA Montant total des erreurs=25 536 700 FCFA	
3.	ETH-GCT	248 944 050	293 753 979	248 944 050	293 753 979	Conforme	3 <sup>ème</sup>
4.	GROUPE INTERFACE SA	285 463 950	336 847 461	285 463 950	336 847 461	Non conforme <b>Diplôme du spécialiste en sauvegarde est non conforme BAC+3 fourni au lieu de BAC+4 exigé</b>	<b>Non classé</b>
5.	GERICO-BTP SARL	241 265 985	284 693 862	241 265 985	284 693 862	Conforme	2 <sup>ème</sup> attributaire
6.	GROUPEMENT VENUS LIVRAISON/NAKO BTP	268 502 900	316 833 422	268 502 900	316 833 422	Conforme	5 <sup>ème</sup>
7.	GROUPEMENT FGE/CO.MO.B SARL	231 233 400	272 855 412	231 233 400	272 855 412	Conforme	1 <sup>er</sup> Mais déjà attributaire du lot 2
8.	GROUPE BURKINA SERVICE INTERNATIONAL	240 166 500	283 396 470	240 166 500	283 396 470	Non conforme <b>Le diplôme du conducteur de travaux est non conforme Master en GC fourni au lieu TS en GR</b>	<b>Non classé</b>
<b>Lot 4 : Travaux de réalisation d'une (01) Adduction d'Eau Potable Simplifiée dans le village de Tionkuy, commune de Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;</b>							
1.	H2O SERVICES SARL	151 787 800	179 109 604	151 787 800	179 109 604	Non conforme <b>Le diplôme du conducteur de travaux est non conforme Master en GC fourni au lieu TS en GR</b>	Non classé
2.	SORIF SARL	127 041 200	149 908 616	127 321 200	150 329 016	Conforme Erreurs sur les items : X.1 Différence de coût unitaire : 400 000 au lieu de 1 000 000=600 000 X.2 Différence de coût unitaire : 11 000 au lieu de 10 000=-50 000 X.3 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 40 000=-200 000 X.4 Différence de coût unitaire : 200 000 au lieu de 400 000=400 000 X.5 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 110 000=130 000 X.7 Différence de coût unitaire : 500 000 au lieu de 400 000=-100 000 X.8 Différence de coût unitaire : 400 000 au lieu de 150 000=-500 000 Montant total des erreurs : 280 000 FCFA	1 <sup>er</sup> mais attributaire du lot 11
3.	YIWALO-SERVICES	132 558 900	156 419 502	135 863 900	160 319 402	Conforme Erreurs sur les items : X.1 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 1 000 000= 700 000 X.2 Différence de coût unitaire : 3 000 au lieu de 10 000 350 000 X.3 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 40 000=300 000 X.4 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 400 000=200 000 X.5 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 110 000=1 105 000 X.6 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 75 000=150 000 X.8 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 150 000=100 000 Montant total des erreurs : 2 905 000 FCFA	3 <sup>ème</sup>
4.	GROUPEMENT EOSIF/ECCKAF	140 149 900	165 376 882	140 149 900	165 376 882	Conforme	4 <sup>ème</sup>
5.	EAMAF S.A	127 610 600	150 580 508	127 610 600	150 580 508	Conforme	2 <sup>ème</sup> attributaire
6.	COTRA/GS	139 339 900	164 421 082	140 244 900	165 488 982	Conforme Erreurs sur les items : X.1 Différence de coût unitaire : 500 000 au lieu de 1 000 000=500 000	5 <sup>ème</sup>

						X.2 Différence de coût unitaire : 5 000 au lieu de 10 000=250 000 X.5 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 110 000=780 000 X.6 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 75 000=75 000 X.8 Différence de coût unitaire : 500 000 au lieu de 150 000=-700 000 Montant total des erreurs= <b>905 000 FCFA</b>	
7.	GROUPEMENT VENUS LIVRAISON/NAKO BTP	149 147 100	175 993 578	149 147 100	175 993 578	Conforme	6 <sup>ème</sup>
<b>Lot 5 : Travaux de réhabilitation/extension d'une (01) Adduction d'Eau Potable Simplifiée dans le village de Souri, commune de Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;</b>							
1.	GROUPEMENT R.S.I SARL/GTPCI SARL	252 520 000	297 973 600	<b>250 020 000</b>	<b>295 023 600</b>	Non conforme GTPCI n'a pas fourni le CA exigé (20% du CA exigé pour chaque membre de groupement). ; Non référencé ::Création d'item : mise en œuvre et suivi du plan d'action HSE=-2 500 000 FCFA	Non classé
2.	WORLD REHOBOTH	238 950 000	281 961 000	238 950 000	281 961 000	Conforme	5 <sup>ème</sup>
3.	GROUPE INTERFACE SA	253 580 850	299 225 403	253 580 850	299 225 403	<b>Non conforme</b> <b>Diplôme du spécialiste en sauvegarde est non conforme BAC+3 fourni au lieu de BAC+4 exigé</b>	Non classé
4.	S.G.C.B.F	203 383 000	239 991 940	203 383 000	239 991 940	Non conforme Chiffre d'Affaires exigé non fourni	Non classé
5.	FAC	240 025 650	283 230 267	240 025 650	283 230 267	Conforme	6 <sup>ème</sup>
6.	GROUPEMENT KDIS SA/ GERICO-BTP	227 999 420	269 039 316	227 999 420	269 039 316	Conforme	3 <sup>ème</sup>
7.	GROUPEMENT VENUS LIVRAISON/NAKO BTP	233 894 400	275 995 392	233 894 400	275 995 392	Conforme	4 <sup>ème</sup>
8.	GROUPEMENT SOPAM/S.M.F.C	222 833 136	262 943 101	222 833 136	262 943 101	Conforme	2 <sup>ème</sup>
9.	E.R.N.F	199 493 200	235 401 976	210 493 200	248 381 976	Conforme Erreurs de sommation sur : Sous total II Différence de sommation : 61 365 000 au lieu de 57 615 000=-3 750 000 Sous total III Différence de sommation : 13 242 200 au lieu de 12 469 200=-773 000 Sous total IV Différence de sommation : 85 908 100 au lieu de 75 004 3000=-10 904 1000 Total général HT Différence de sommation : 199 493 200 au lieu de 225 923 100= 26 427 100 Montant total des erreurs= 11 000 000 FCFA	1 <sup>er</sup> Attributaire
<b>Lot 6 : Travaux de réhabilitation/extension d'une (01) Adduction d'Eau Potable Simplifiée dans le village de Oulani, commune de Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;</b>							
1.	H2O SERVICES SARL	138 279 500	163 169 810	138 279 500	163 169 810	Conforme Sous total II Différence de sommation : 45 594 500 au lieu de 46 294 500= 700 000 Montant total des erreurs : 700 000 FCFA	4 <sup>ème</sup>
2.	ETH-GCT	144 279 750	170 250 105	144 279 750	170 250 105	Conforme	5 <sup>ème</sup>
3.	S.G.C.B.F	127 117 500	149 998 650	127 117 500	149 998 650	<b>Non conforme</b> <b>Chiffre d'Affaire exigé non fourni</b>	Non classé
4.	GROUPEMENT EOSIF/ECCKAF	135 155 500	159 483 490	135 155 500	159 483 490	Conforme	3 <sup>ème</sup> attributaire
5.	EAMAF S.A	121 988 750	143 946 725	121 988 750	143 946 725	Non conforme <b>Le chef d'équipe topographique non fourni</b>	1 <sup>er</sup> mais attributaire du lot 4
6.	E.R.N.F	125 322 000	147 879 960	124 822 400	147 290 432	Conforme Erreurs de sommation : Sous total II Différence de sommation : 68 259 500 au lieu de 59 792 000=-8 467 500 Item III.7 différence entre le montant en lettre et le montant en chiffre : 450 000 au lieu de 400 =-499 600 Sous total IV Différence de sommation : 12 650 000 au lieu de 11 400 000=-1 250 000 Sous total V Différence de sommation : 35 000 000 au lieu de 30 000 000=-5 000 000 VI.2 Différence entre le montant en lettre et le montant en chiffre : 600 000 au lieu de 650 000=50 000 Sous total VI Différence de sommation : 15 125 000 au lieu de 10 075 000=-5 050 000 Total général HT Différence de sommation : 125 322 000 au lieu de 145 039 500=19 717 500	2 <sup>ème</sup> mais attributaire du lot 5

						Montant total des erreurs : - 499 600 FCFA	
<b>Lot 7 : Travaux de réalisation d'une (01) Adduction d'Eau Potable Simplifiée dans le village de Toba, commune de Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) ;</b>							
1.	H2O SERVICES SARL	182 602 700	215 471 186	182 602 700	215 471 186	<b>Non conforme</b> <b>Le diplôme du conducteur de travaux est non conforme Master en GC fourni au lieu TS en GR;</b> <b>Item : Sous total II différence de sommation : 45 594 500 au lieu de 46 294 500=700 000FCFA</b>	Non classé
2.	WORLD REHOBOTH	163 800 000	193 284 000	163 800 000	193 284 000	Conforme	1 <sup>er</sup> attributaire
3.	GROUPEMENT ACOD/GROUPE INTERFACE S.A	173 972 400	205 287 432	173 972 400	205 287 432	Conforme	4 <sup>ème</sup>
4.	YIWALO-SERVICES	168 248 600	198 533 348	171 553 600	202 433 248	Conforme X.1 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 1 1 000 000=700 000 X.2 Différence de coût unitaire : 3 000 au lieu de 10 000=350000 X.3 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 40 000=300 000 X.4 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 400 000=200 000 X.5 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 110 000=1105 000 X.6 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 75 000=150 000 X.7 Différence de coût unitaire : 2 000 au lieu de 400 000=398 000 X.8 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 150 000=100 000 Sous total X Différence de sommation = -2000 Montant total des erreurs : 3 305 000 FCFA	3 <sup>ème</sup>
5.	FAC	199 811 700	235 777 806	199 811 700	235 777 806	Conforme	6 <sup>ème</sup>
6.	SONATLG BTP	165 292 000	195 044 560	165 292 000	195 044 560	Conforme	2 <sup>ème</sup>
7.	GROUPEMENT SOPAM/S.M.F.C	183 602 112	216 650 493	183 957 112	217 069 392	Conforme IV.30 Différence de quantité : deux (02) au lieu de un (01)=85 000 IV.31 Différence de quantité : deux (02) au lieu de un (01)=70 000 Omission de l'item II.7 : 510 000 le montant le plus élevé des offres du lot7 Montant total des erreurs :- 155 000 FCFA	5 <sup>ème</sup>
<b>Lot 8 : Travaux de réalisation d'un (01) AEP multi-villages des villages (Bolontou, Modré, Dassamlagfo, Bogré et Kalkouri. Bolontou) du centre de Bolontou dans la commune de Tibga de la province du Gourma, région de l'Est au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).</b>							
1.	TREE B. SERVICES	325 870 975	384 527 751	325 870 975	384 527 751	<b>Non conforme</b> <b>CA non authentique sur Esintaxe, PV de réception non probant car pas de signature, aucune cohérence dans la méthodologie fournie</b>	Non classé
2.	GROUPEMENT R.S.I SARL/GTPCI SAR	400 412 675	472 486 957	400 412 675	472 486 957	<b>Non conforme</b> <b>GTPCI n'a pas fourni le CA exigé, Pv de réception non probant car pas de signature, Pv de réception non fourni pour l'expérience similaire</b>	Non classé
3.	GROUPEMENT SIRTE SARL/CNC SARL	372 697 075	439 782 549	372 697 075	439 782 549	Non conforme <b>Pv de réception non fourni pour l'expérience similaire</b>	Non classé
4.	ED.PA SARL	358 757 950	423 334 381	358 617 950	423 169 181	Conforme Sous total V Erreur de sommation : 75 700 000 au lieu de 76 200 000F=500 000 IX.2 Différence de coût unitaire : 5 000 au lieu de 10 000=500 000 IX.5 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 110 000=160 000 IX.7 Différence de coût unitaire : 400 000 au lieu de 600 000=200 000 IX.8 Différence de coût unitaire : 400 000 au lieu de 100 000= -1 500 000 Montant total des erreurs= - 140 000 FCFA	1 <sup>er</sup> attributaire
5.	AEID SARL	271 067 842	319 860 054	276 397 756	326 149 352	Non conforme <b>Pv de réception non fourni, Le nombre d'expériences du 3<sup>ème</sup> chef d'équipe maçon, et des 2 chefs d'équipe soudure métallique est insuffisant , Pompe d'épreuve (16 bars minimum) non fourni, 2 Servicing complets non fournis</b> III.6 Coût de l'item non mentionné=2 000 000FCFA	Non classé

6.	GROUPEMENT YIENTELLA SARL/FORBAT	303 923 100	358 629 258	304 183 100	358 236 058	<p>Non conforme</p> <p><b>Les diplomes de 2 conducteurs de travaux sont non conformes (DUT en GC et DTS en GC au lieu de TS en GR exigé); le nombre d'expérience des chefs d'équipe soudure métallique est insuffisant</b></p> <p>IX.4 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 2 00 000= 500 000</p> <p>IX.5 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 110 000= 160 000</p> <p>IX.7 Différence de coût unitaire : 500 000 au lieu de 600 000=100 000</p> <p>IX.8 Différence de coût unitaire : 200 000 au lieu de 100 000= -500 000</p> <p>Montant total des erreurs=<b>260 000 FCFA</b></p>	Non classé
7.	GROUPEMENT EYF/ANASS SARL	354 816 293	418 683 225	356 086 293	420 181 825	<p>Non conforme</p> <p><b>CA de EYF est non authentique sur Esintaxe, ANASS n'a pas fourni de CA, 3 chefs d'équipe plombier, 3 chefs d'équipe maçon et 2 chefs d'équipe non fournis, 1) Examen de la méthodologie et de l'organisation non fournie pour l'exécution du chantier</b></p> <p><b>2) Cohérence entre le calendrier d'exécution des travaux et la Mobilisation des ressources non fournie</b></p> <p><b>3) Méthode de réalisation du chantier non fournie</b></p> <p><b>4) Organisation des travaux sur site non fournie</b></p> <p>IX.1 Différence de coût unitaire : 800 000 au lieu de 1 000 000= 200 000</p> <p>IX.3 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 40 000= 750 000</p> <p>IX.5 Différence de coût unitaire : 90 000 au lieu de 110 000=320 000</p> <p>Montant total des erreurs=<b>1 270 000</b></p>	Non classé
8.	HAMPANI SERVICES SARL	354 574 800	418 398 264	359 574 800	424 298 264	<p><b>Conforme</b></p> <p>VI.10 l'item a été sauté et le montant le plus élevé des offres du lot= 5 000 000 FCFA qui est pris en compte pour la correction de cet item</p>	2 <sup>ème</sup>
9.	COGEA INTERNATIONAL	641 992 900	757 551 622	641 652 900	757 150 422	<p><b>Conforme</b></p> <p>IX.1 Différence de coût unitaire : 1 500 000 au lieu de 1 000 000=-500 000</p> <p>IX.5 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 110 000=160 000</p> <p>Montant total des erreurs=- 340 000 FCFA</p>	3 <sup>ème</sup>
<b>Lot 9 : Travaux de réalisation d'un (01) AEPS du site de Fonghin dans la commune de Diapangou de la province du Gourma, région de l'Est au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).</b>							
1.	STE	191 183 794	225 596 877	191 183 794	225 596 877	<b>Conforme</b>	3 <sup>ème</sup>
2.	PROMO NAFDA	191 620 693	226 112 417	185 770 693	219 209 417	Conforme	1 <sup>er</sup> Attributaire
3.	GROUPEMENT HYDRO-BAT/FAC	191 576 147	226 059 854	190 573 147	224 876 314	<p>Conforme</p> <p>IX.6 Différence de coût unitaire : 76 500 au lieu de 75 000=-3 000</p> <p>IX.9 Ajout d'item=-1 000 000</p> <p>Montant total=-1 003 000 FCFA</p>	2 <sup>ème</sup>
4.	YIWALO-SERVICES	209 428 258	247 125 344	212 128 258	250 311 344	<p>Conforme</p> <p>IX.1 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 1 1 000 000=700 000</p> <p>IX.2 Différence de coût unitaire : 3 000 au lieu de 10 000=350 000</p> <p>IX.3 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 40 000=300 000</p> <p>IX.4 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 200 000=-200 000</p> <p>IX.5 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 110 000=850 000</p> <p>IX.6 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 75 000=100 000</p> <p>IX.7 Différence de coût unitaire : 2 000 au lieu de 600 000= 598 000</p> <p>IX.8 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 150 000=100 000</p> <p>Sous total IX Différence de sommation=2000</p> <p>Montant total des erreurs : <b>2 700 000 FCFA</b></p>	6 <sup>ème</sup>
5.	GROUPEMENT EYF/ANASS SARL	230 913 733	272 478 204	232 133 733	273 917 804	<p><b>Non conforme</b></p> <p><b>CA de EYF est non authentique sur Esintaxe, ANASS n'a pas fourni de CA, 3 chefs d'équipe plombier, 3 chefs d'équipe maçon et 2 chefs d'équipe non fournis, 1) Examen de la</b></p>	Non classé

						<b>méthodologie et de l'organisation non fournie pour l'exécution du chantier</b> <b>2) Cohérence entre le calendrier d'exécution des travaux et la Mobilisation des ressources non fournie</b> <b>3) Méthode de réalisation du chantier non fournie</b> <b>4) Organisation des travaux sur site non fournie</b>	
6.	GROUPEMENT KDIS SA/ GERICO-BTP	200 838 086	236 988 941	200 933 086	237 101 041	Conforme IX.8 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 150 000=100 000 ; IX.9 Item ajouté=-5 000 <b>Montant total des erreurs : 95 000 FCFA</b>	4 <sup>ème</sup>
7.	GROUPEMENT AEC-BTP/EBTM SARL	208 667 158	246 227 246	210 867 158	248 823 246	Conforme Erreurs sur les items : IX.1 Différence de coût unitaire : 500 000 au lieu de 1 000 000=500 000 IX.3 Différence de coût unitaire : 15 000 au lieu de 40 000=500 000 IX.4 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 200 000=300 000 IX.5 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 110 000=600 000 IX.7 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 600 000=300 000 IX.8 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 150 000=100 000 <b>Le montant total des erreurs : 2 200 000 FCFA</b>	5 <sup>ème</sup>
<b>Lot 10 : Travaux de réalisation d'un (01) AEP multi-villages des villages (Lorgho, Benkoko, Pizonguin, Pisseguedin, Diapangou Peulh et Tiabtamago) du centre de Lorgho dans la commune de Diabo de la province du Gourma, région de l'Est au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).</b>							
1.	GROUPEMENT R.S.I SARL/GTPCI SARL	367 915 330	434 140 089	367 915 330	434 140 089	Non conforme Le membre <b>GTPCI</b> du groupement <b>n'a pas fourni le CA exigé, PV de réception non fourni,</b>	Non classé
2.	STE	309 028 688	364 653 851	309 028 688	364 653 851	Conforme	1 <sup>er</sup> Attributaire
3.	GROUPEMENT ACOD/GROUPE INTERFACE S.A	322 142 508	380 128 159	322 142 508	380 128 159	Conforme	2 <sup>ème</sup>
4.	GROUPEMENT SAAT/EPC	361 894 135	427 035 079	361 894 035	427 035 079	Conforme VI.1 erreur sur la quantité de l'item VI.1. : 12.913 au lieu de 12.913,05=100 FCFA	4 <sup>ème</sup>
5.	HAMPANI SERVICES SARL	350 938 945	414 107 955	360 297 795	425 151 398	Conforme III.5 Erreur sur la quantité : 1 au lieu de 2332,1=8 158 850 VIII.1 Erreur sur la quantité : 12 245,15 au lieu de 15 245,15=1 200 000 <b>Montant total des erreurs : 9 358 850 FCFA</b>	3 <sup>ème</sup>
6.	GROUPEMENT YIENTELLA SARL/FORBAT	330 601 915	390 110 260	331 361 915	391 007 060	Non conforme <b>Les diplômes de 2 conducteurs de travaux sont non conformes (DUT en GC et DTS en GC au lieu de TS en GR exigé); le nombre d'expérience des chefs d'équipe soudure métallique est insuffisant</b> IX.4 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 200 000=500 000 IX.5 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 110 000=160 000 IX.7 Différence de coût unitaire : 500 000 au lieu de 600 000=100 000 <b>Montant total des erreurs=760 000 FCFA</b>	Non classé
<b>Lot 11 : Travaux de réalisation d'un (01) AEP multi-villages des villages (Piga et Kuagla (Lorgho)) du centre de Piga dans la commune de Diabo de la province du Gourma, région de l'Est au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).</b>							
1.	SORIF SARL	213 961 191	217 671 191	217 671 191	256 852 005	Conforme IX.1 Différence de coût unitaire : 150 000 au lieu de 1 000 000=850 000 IX.2 Différence de coût unitaire : 5 000 au lieu de 10 000=500 000 IX.3 Différence de coût unitaire : 15 000 au lieu de 40 000=1 250 000 IX.4 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 200 000=500 000 IX.5 Différence de coût unitaire : 25 000 au lieu de 110 000=1 360 000 IX.8 Différence de coût unitaire : 250 000 au lieu de 100 000= -750 000 <b>Monatant total des erreurs : 3 710 000 FCFA</b>	1 <sup>er</sup> attributaire
2.	ETH-GCT	213 961 191	252 474 205	235 943 057	278 412 807	Conforme	3 <sup>ème</sup>
3.	GROUPEMENT ECCKAF/EOSIF	235 943 057	278 412 807	233 205 876	275 182 934	Conforme	2 <sup>ème</sup>

4.	GROUPEMENT SAAT/EEPC	233 205 876	275 182 934	273 220 198	322 399 834	Conforme	5 <sup>ème</sup>
5.	GROUPEMENT AEC-BTP/EBTM SARL	273 220 198	322 399 834	251 301 473	296 535 738	Conforme VI.2 Erreur de quantité au niveau : 7.191,0 au lieu de 7.191,9. =4 500 IX.1 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 1 000 000=700 000 IX.3 Différence de coût unitaire : 15 000 au lieu de 40 000=1 250 000 IX.4 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 200 000=750 000 IX.5 Différence de coût unitaire : 50 000 au lieu de 110 000=960 000 IX.7 Différence de coût unitaire : 300 000 au lieu de 600 000=300 000 IX.8 Différence de coût unitaire : 150 000 au lieu de 100 000=250 000 Montant total des erreurs : <b>3 714 500 FCFA</b>	4 <sup>ème</sup>
<b>Lot 12 : Travaux de réalisation d'un (01) AEP multi-villages des villages (Bandiabgou, Bardiadeni, Bianargou, Bonsongri, Lantargou, Tobaani et Tokouna) du centre de Tobaani dans la commune de Diapangou de la province du Gourma, région de l'Est au profit du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).</b>							
1.	TREE B. SERVICES	260 193 060	307 027 811	260 193 060	307 027 811	Non conforme <b>CA non authentique sur Esintaxe, Pv de reception non probant car pas de signature, aucune cohérence dans la méthodologie fournie</b>	Non classé
2.	GROUPEMENT ELEBOUE/SODEVILLES	298 607 874	352 357 291	298 607 874	352 357 291	Conforme	3 <sup>ème</sup>
3.	ERTP	279 197 141	329 452 626	279 197 141	329 452 626	Conforme	1 <sup>er</sup> attributaire
4.	GROUPEMENT HYDRO-BAT/FAC	262 897 116	310 218 596	272 329 056	321 348 285	Non conforme <b>Pv de reception non fourni</b> VIII.3 Coût unitaire à l'item non proposé= 9 359 940 IX.6 Différence de coût unitaire : 63 000 au lieu de 75 000=72 000 Montant total des erreurs= 9 431 940 FCFA	Non classé
5.	GROUPEMENT ECCKAF/EOSIF	282 575 316	333 438 873	319 765 316	377 323 073	Conforme V.7 Coût unitaire de l'item non renseigné=60 000 000 VII.1 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 2 000 000 au lieu de 1 500 000=-500 000 VII.2 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 4 000 000 au lieu de 3 500 000=-500 000 VII.3 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 2 000 000 au lieu de 1 000 000=-1 000 000 VII.4 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 800 000 au lieu de 350 000=- 450 000 VII.12 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 500 000 au lieu de 300 000=-20 000 000 VII.15 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 100 000 au lieu de 120 000=140 000  VIII.2 Différence entre le coût du borderau et celui du dévis : 1 000 000 au lieu de 500 000=-500 000 Montant total des erreurs= 37 190 000 FCFA	4 <sup>ème</sup>
6.	ED.PA SARL	289 906 618	342 089 809	290 406 618	342 679 809	Conforme IX.1 Différence de coût unitaire : 5 000 au lieu de 10 000=500 000 FCFA	2 <sup>ème</sup>
7.	GERICO-BTP SARL	308 094 926	363 552 013	308 094 926	363 552 013	Non conforme <b>Les diplomes du spécialiste en sauvegarde social et des (chef d'équipe électromécanicien, chef d'équipe de topographique, Chef d'équipe servicing, des chefs plombier non fournis</b>	Non classé
8.	GROUPE BURKINA SERVICE INTERNATIONAL	279 429 750	329 727 105	279 429 750	329 727 105	Non conforme <b>Le Diplôme d'un spécialiste en sauvegarde social non fourni, les diplômes des 3 conducteurs de travaux non conformes( MASTER en GC , 2 DTS en GC au lieu TS en GR</b>	Non classé
9.	GROUPEMENT YIENTELLA SARL/FORBAT	293 897 917	346 799 542	294 897 917	347 979 542	Non conforme <b>Les diplômes des conducteurs des travaux ne sont pas conformes DUT en GC et DTS en GC au TS en GR</b> IX.4 Différence de coût unitaire : 100 000 au lieu de 200 000=500 000 IX.5 Différence de coût unitaire : 80 000 au lieu de 110 000=480 000 IX.7 Différence de coût unitaire : 400 000 au lieu de 600 000 200 000 IX.4 Erreur sur le produit de quantité x PU=-500 000	Non classé

						IX.5Erreur sur le produit de quantité x PU=-480 000 IX.7Erreur sur le produit de quantité x PU=-200 000 SOUS TOTAL V Erreur de sommation. 52 700 000 au lieu 53 700 000=1 000 000 Montant total des erreurs : 1 000 000 FCFA
--	--	--	--	--	--	---

## SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA

### FICHE SYNTHÈSE RECTIFICATIVE

**(Suivant aux recours préalables de l'entreprise DEC COM BURKINA et DEFI GRAPHIC en date du 25 février 2025)**

Appel d'offres ouvert n° 13/2023 lancé pour la fourniture de gadgets publicitaires 2023 à la SONABEL.

Publication de l'avis : Quotidien n° 3645 du jeudi 22 juin 2023 des Marchés Publics

Financement : Fonds Propres SONABEL

Lot 2 :

2.1- : fourniture de 1 000 sacs porte documents

2.2- : fourniture de 500 thermos à café

N° d'ordre	Soumissionnaires	Montant en F CFA		Classement	Observations
		initial	Corrigé en TTC		
01	DIPEOTESON SARL	16 956 600 TTC	16 956 600	4 <sup>ème</sup>	Conforme
02	BUREAU MATRIQUE P. 2000	16 101 100 TTC	16 101 100	-	Non Conforme Offre anormalement basse
03	MEDIA'STAT	13 570 000 TTC	13 570 000	-	Non Conforme Agrément technique non valide
04	O'TENTIK AGENCE	20 100 000 HTVA	23 718 000	-	Non conforme L'offre de l'entreprise O'TENTIK AGENCE est hors enveloppe budgétaire (Budget prévisionnel= 20 650 000 TTC). Par conséquent, l'offre est écartée de la suite de l'analyse conformément à l'article 3 de l'arrêté N°2022-161/MEFP/CAB du 13/05/2022 portant modification de l'arrêté N°2018-56/MINEFID/CAB du 09/02/2018. Agrément technique non valide
05	KATALIA	14 025 000 HTVA	16 549 500	4 <sup>ème</sup>	Conforme
06	ELT. PUB SARL	14 000 000 HTVA	16 354 800	2 <sup>ème</sup>	Conforme L'entreprise ELT. PUB SARL a offert un rabais de 1% sur le montant hors taxe correspondant à 140 000 F CFA
07	DEC COM BURKINA	13 750 000 HTVA	16 225 000	1 <sup>er</sup>	Conforme
08	GOD'S WILL SERVICES	14 777 500 HTVA	17 437 450	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
09	SOCOBAF	15 487 500 TTC	15 487 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
10	ADAM'S SARL	16 157 150 TTC	16 157 150	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
11	NODO MULTI SERVICE SARL	13 625 000 HTVA	16 077 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
12	E.G.C SARL	17 500 000 HTVA	20 650 000	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
13	SIDABO VISION pro	14 000 000 HTVA	16 396 100	3 <sup>ème</sup>	Conforme L'entreprise SIDABO VISION pro a offert un rabais de 0,75% sur le montant hors taxe correspondant à 105 000 F CFA
14	IMPRIMERIE FRATERNITE DU FASO	16 107 000 TTC	16 107 000	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
15	DEFI GRAPHIC	17 110 000 TTC	17 110 000	5 <sup>ème</sup>	Conforme

**Attributaire provisoire : DEC COM BURKINA pour un montant HTVA de treize millions sept cent cinquante mille (13 750 000) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours**

Lot 3 :

3.1- : fourniture de 5 000 tee-shirts

3.2- : fourniture de 5 000 polos manches courtes

N° d'ordre	Soumissionnaires	Montant en F CFA		Classement	Observations
		initial	Corrigé en TTC		
01	ASSA SERVICES	45 430 000 TTC	45 430 000	-	Non conforme Les tee-shirts proposés sont à 75% polyester et 25% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton comme exigés par le DAO. Agrément technique non fourni
02	DIPEOTESON SARL	47 200 000 TTC	47 200 000	-	Non conforme Les tee-shirts proposés sont à 85% polyester et 15% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton comme exigés par le DAO.
03	MEDIA'STAT	35 400 000 TTC	35 400 000	-	Non Conforme Offre anormalement basse Les tee-shirts proposés sont à 84,4% polyester et 15,6% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton comme exigés par le DAO. Agrément technique non valide

04	BENICIA BUSINESS	45 000 000 HTVA	53 100 000	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
05	SOCIETE SANLE ET FILS	38 000 000 HTVA	44 840 000	-	Non conforme L'entreprise a fourni un seul échantillon de polo au lieu de deux échantillons de polo exigés dans le DAO (un pour l'analyse dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmier les matières utilisées et l'autre pour comparer à la livraison s'il est attributaire) ; L'entreprise n'a pas fourni d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmier les matières utilisées en tee-shirts comme exigés dans le DAO. Ces situations ne permettent pas d'apprécier l'entièreté de l'offre présentée. Agrément technique non fourni
06	O'TENTIK AGENCE	55 250 000 HTVA	65 195 000	-	Non conforme L'offre de l'entreprise O'TENTIK AGENCE est hors enveloppe budgétaire (Budget prévisionnel= 56 000 000 TTC). Par conséquent, l'offre est écartée de la suite de l'analyse conformément à l'article 3 de l'arrêté N°2022-161/MEFP/CAB du 13/05/2022 portant modification de l'arrêté N°2018-56/MINEFID/CAB du 09/02/2018. Agrément technique non valide
07	ESCAPADE BURKINA	45 577 500 TTC	45 577 500	1 <sup>er</sup>	Conforme
08	MILLENIUM HIGH COM	44 840 000 TTC	44 300 000	-	Non Conforme Offre anormalement basse Les tee-shirts proposés sont à 84% polyester et 16% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Non fermeté de l'offre et l' agrément technique non fourni.
09	KATALIA	43 300 000 HTVA	51 094 000	-	Non conforme L'entreprise a fourni un (01) seul échantillon de chaque type (tee-shirt et polo) au lieu de deux (02 échantillons) comme exigés dans le DAO (un pour l'analyse dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmier les matières utilisées, et l'autre pour comparer à la livraison s'il est attributaire). Cette situation ne permet pas d'apprécier l'entièreté de l'offre présentée. Agrément technique non fourni.
10	ELT. PUB SARL	40 000 000 HTVA	47 200 000	-	Non conforme L'entreprises n'a pas fourni d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmier les matières comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier les offres présentées.
11	DEC COM BURKINA	37 500 000 HTVA	44 250 000	-	Non Conforme L'entreprise n'a pas fourni d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmier les matières comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier les offres présentées.
12	GOD'S WILL SERVICES	42 250 000 HTVA	49 855 000	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
13	SOCOBAF	42 037 500 TTC	42 037 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
14	ADAM'S SARL	46 610 000 TTC	46 610 000	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
15	GLOBAL BUSINESS HOUSE	26 750 000 HTVA	31 565 000	-	Non Conforme Offre anormalement basse Les tee-shirts proposés sont à 84,2% polyester et 15,8% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Agrément technique non fourni
16	Grpt ACCORD EQUIPEMENTS /SGSN	38 550 000 HTVA	45 489 000	-	Non conforme Les tee-shirts proposés sont à 84,7% polyester et 15,3% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Agrément technique non fourni
17	FLY EVENT	41 350 000 HTVA	48 793 000	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
18	SIDABO VISION pro	37 825 000 HTVA	44 633 500	-	Non Conforme Offre anormalement basse L'entreprise n'a pas fourni d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmier les matières comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier les offres présentées.
19	IMPRIMERIE FRATERNITE DU FASO	44 840 000 TTC	44 840 000	-	Non conforme Les tee-shirts proposés sont à 75,2% polyester et 24,8% coton et les polos sont à 100% polyester au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Agrément technique non fourni

20	DEFI GRAPHIC	48 439 000 TTC	48 439 000	2 <sup>ème</sup>	Conforme
21	PROMO PUB (1)	154 580 000 TTC	154 580 000	-	Non conforme L'entreprise fait une soumission unique dans la lettre d'engagement d'un montant de 154 580 000F CFA pour l'ensemble des lots 3 et 5 alors que les DPAO ont prévu que l'appel d'offres soit lancé par lot et que les prix indiqués devront correspondre à la totalité des articles de chaque lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Agrément technique non valide

**Attributaire provisoire : ESCAPEDE BURKINA pour un montant TTC de quarante-cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (45 577 500 ) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours**

**Lot 4 : fourniture de 5 000 polos manches longues**

N° d'ordre	Soumissionnaires	Montant en F CFA		Classement	Observations
		Lu	Corrigé en TTC		
01	BENICIA BUSINESS	37 000 000 HTVA	43 660 000	-	Non conforme Agrément technique non fourni
02	SOCIEYE SAFI YA INDUSTRIE	30 000 000 HTVA	35 400 000	-	Non conforme L'entreprise ne fournit pas d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmes les matières utilisées comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier l'offre. Agrément technique non fourni
03	O'TENTIK AGENCE	43 250 000 HTVA	51 035 000	-	Non Conforme L'offre de l'entreprise O'TENTIK AGENCE est hors enveloppe budgétaire (Budget prévisionnel= 44 250 000 TTC). Par conséquent, l'offre est écartée de la suite de l'analyse conformément à l'article 3 de l'arrêté N°2022-161/MEFP/CAB du 13/05/2022 portant modification de l'arrêté N°2018-56/MINEFID/CAB du 09/02/2018. Agrément technique non valide.
04	ESCAPEDE BURKINA	36 078 500 TTC	36 078 500	1 <sup>er</sup>	Conforme
05	MILLENIUM HIGH COM	39 972 500 TTC	39 972 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni et l'offre au niveau du grammage n'est pas ferme.
06	ELT. PUB SARL	32 750 000 TTC	32 750 000	-	Non Conforme L'entreprise ne fournit pas d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmes les matières utilisées comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier l'offre.
07	DEC COM BURKINA	29 800 000 HTVA	35 164 000	-	Non Conforme L'entreprise ne fournit pas d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmes les matières utilisées comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier l'offre.
08	GOD'S WILL SERVICES	32 575 000 HTVA	38 438 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
09	SOCOBAF	33 187 500 TTC	33 187 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
10	ADAM'S SARL	34 721 500 TTC	34 721 500	-	Non Conforme Agrément technique non fourni
11	GLOBAL BUSINESS HOUSE	19 750 000 HTVA	23 305 000	-	Non Conforme Le polo proposé est à 100% polyester au lieu de 100% coton comme exigé par le DAO. Agrément technique non fourni
12	Grpt ACCORD EQUIPEMENTS/SGSN	30 315 000 HTVA	35 771 700	-	Non conforme Le polo proposé est à 100% polyester au lieu de 100% coton comme exigé par le DAO. Agrément technique non fourni
13	E.G.C SARL	37 500 000 HTVA	44 250 000	-	Non conforme Le soumissionnaire a fourni un (01) échantillon de polo manche courte et un (01) autre échantillon de polo manche longue au lieu de deux (02) polos manches longues comme exigés dans le DAO, (un pour l'analyse dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmes les matières utilisées, et l'autre pour comparer à la livraison s'il est attributaire). Agrément technique non fourni
14	E.G.T. C	38 350 000 TTC	38 350 000	-	Non conforme Agrément technique non fourni
15	SIDABO VISION pro	30 000 000 HTVA	35 400 000	-	Non Conforme L'entreprise ne fournit pas d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmes les matières utilisées comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier l'offre.

16	IMPRIMERIE FRATERNITE DU FASO	34 928 000 TTC	34 928 000	-	Non Conforme Offre anormalement basse Le polo proposé est à 100% polyester au lieu de 100% coton comme exigé par le DAO. Agrément technique non fourni
17	DEFI GRAPHIC	38 350 000 TTC	38 350 000	2 <sup>ème</sup>	Conforme

**Attributaire provisoire : ESCAPADE BURKINA pour un montant TTC de trente-six millions soixante-dix-huit mille cinq cents (36 078 500 ) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours**

**Lot 5 : fourniture de 3 500 survêtements**

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	Groupement ROYAUME SPORT/PHOENIX COMPANY	81 350 500	-	95 993 590	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Agrément technique non fourni.
2	PLANETE SPORT	83 125 000	-	98 087 500	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Il en est de même pour le grammage 262 g au lieu de 270-280 g. Agrément technique non fourni.
3	ESCAPADE BURKINA	71 312 500	-	84 148 750	-	Non Conforme Les matières utilisées n'ont pas été quantifiées conformément aux exigences du DAO. Il en est de même pour le grammage 285 g au lieu de 270-280 g.
4	Millenium High Com	70 000 000	-	82 600 000	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. L'offre n'est pas ferme au niveau du grammage. Agrément technique non fourni.
5	SOCOBAF	65 625 000	-	77 437 500	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester et au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Il en est de même pour le grammage 242 g au lieu de 270-280 g. Agrément technique non fourni.
6	Adam's SARL	69 755 000	-	82 310 900	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester et au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Il en est de même pour le grammage 245 g au lieu de 270-280 g. Agrément technique non fourni.
7	Grpt ACCORD EQUIPEMENTS/SGSN	70 896 000	-	83 657 280	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Il en est de même pour le grammage 267 g au lieu de 270-280 g. Agrément technique non fourni.
8	E.G.T. C	83 930 000	-	99 037 400	-	Non Conforme Les survêtements proposés sont à 100% polyester au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Agrément technique non fourni.
9	SIDABO VISION pro	70 140 000	-	82 765 200	-	Non Conforme L'entreprise soumissionnaire n'a pas fourni d'échantillons pour être analysés dans un laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmer les matières utilisées comme exigés dans le DAO (modèle à proposer à l'appui de l'offre). Cette situation ne permet pas d'apprécier les offres présentées.
10	IMPRIMERIE FRATERNITE DU FASO	69 300 000	-	81 774 000	-	Non Conforme : Les survêtements proposés sont à 100% polyester et au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Agrément technique non fourni.
11	DEFI GRAPHIC		-		-	Non Conforme : Le soumissionnaire a fourni un seul échantillon de survêtement au lieu de deux proposés comme exigés dans le DAO, (un pour l'analyse au laboratoire en vue de confirmer ou d'infirmer les matières utilisées, et l'autre pour comparer à la livraison s'il est attributaire).
12	PROMO PUB (1)	131 000 000	-	154 580 000	-	Non Conforme : Les survêtements proposés sont à 100% polyester et au lieu de 90% polyester et 10% spandex (élasthanne) exigé par le DAO. Agrément technique non valide.

**Attributaire provisoire : Infructueux pour absence d'offres conformes**



# RESULTATS PROVISOIRES DES REGIONS

## Résultats provisoires

### REGION DU CENTRE OUEST

Demande de prix n°2025-04/MATM/RCOS/G-KDG/SG/CRAM pour la réhabilitation de bâtiments administratifs à usage de bureaux au profit de la Direction Régionale des Eaux et Forêts du Centre-Ouest (DREF-COS). Financement : Budget de l'Etat, exercice 2025. Date de dépouillement : 19 mai 2025.

Nombre de plis reçus : 02 ; Références de publication de l'avis : QMP N° 4135 du jeudi 08/05/2025. Date de délibération : 19 mai 2025

N°	SOUSSIONNAIRE	MONTANT LU PUBLIQUEMENT		MONTANT CORRIGE		OBSERVATIONS
		MONTANT HTVA	MONTANT TTC	MONTANT HTVA	MONTANT TTC	
1	ENTREPRISE TOUWENDSIDA JUSTIN (E.T.J) SARL	15 027 270	17 732 179	15 027 270	17 732 179	- Conforme
2	CONSORTIUM SAG-NAAME (C.S.N) SARL	15 574 385	-	15 574 385	-	<b>Non conforme</b> : contradiction entre CV et attestation de travail sur le nombre d'années d'expérience prouvée. Aucune preuve de l'expérience déclarée dans le CV. Expérience prouvée en dessous de celle demandée par le dossier (voir certificat de travail joint)
<b>ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE</b>		ENTREPRISE TOUWENDSIDA JUSTIN (E.T.J) SARL : POUR UN MONTANT HORS TAXE DE QUINZE MILLIONS VINGT SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX (15 027 270) SOIT UN MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES DE DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT TRENTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE DIX NEUF (17 732 179) FCFA AVEC UN DELAI D'EXECUTION DE QUATRE VINGT DIX JOURS (90) JOURS.				

### REGION DU CENTRE-NORD

**Demande de propositions N°2025-01/RCNR/CR-KYA/PRCP du 17 février 2025** Pour le recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) du Centre-Nord

Budget du conseil régional, Transfert Etat - exercice 2025,

Références des lettres d'invitation : N°2025-01/RCNR/CR\*KYA/PRCP du 03 avril 2025 et N°2025-02/RCNR/CR\*KYA/PRCP du 03 avril 2025 ; Date de dépouillement : 02 mai 2025 ; Nombre de plis reçus : 02 Date de délibération : 02 mai 2025

Nom des consultants	GRANITAL	GROUPEMENT BGB MERIDIEN-ARCADE
Critères	Scores	Scores
Expérience	07	03
Méthodologie	19	19
Personnel proposé	60	59
Formation	04	04
Participation locale	08	08
<b>Score total</b>	<b>98</b>	<b>93</b>
Classement	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GAOUA****RECTIFICATIF DE LA FICHE DE SYNTHESE DES RESULTATS DES DEPOUILLEMENT**

Demande de prix N°2025-11/MS/SG/CHR-G/DG/PRCP du 17/04/2025 pour l'achat de casaques, de champs complets et alèzes stériles et l'achat de consommables médicaux spécifiques (dont l'ammonium quaternaire) au profit du Centre hospitalier régional de Gaoua.

Financement : Budget du CHR Gaoua, Exercice 2025 ; Date de dépouillement : 05 mai 2025 ;

Date de réexamen du dépouillement : 16 mai 2025

Publication des résultats provisoires : Quotidien de la Revue des Marchés publics N° 4139 du mercredi 14 et jeudi 15 mai 2025, page 56 (Référence du recours préalable de UNIVERS BIO-PHARMA contre les résultats provisoires du lot1): Sans numéro du 16 mai 2025

**Lot 1 : Achat de casaques, de champs complets et alèzes stériles**

Nombre de plis reçus : 06

N°	Soumissionnaire	Montants lus en francs CFA	Montants corrigés en francs CFA	Rang	Observations
1	SCIENCE MODERNE 24 SARL	13 260 000 HTVA	13 260 000 HTVA	3ème	Offre conforme
2	SOCIETE DE DISTRIBUTION MEDICALE (SDM)	10 287 000 HTVA	10 287 000 HTVA	-	Offre écartée car anormalement basse. M = 13 811 467 FCFA HTVA Montant minimum acceptable = 11 739 747 FCFA HTVA (soit 0,85 x M) Le montant inférieur acceptable après déduction du montant du seuil tolérable de 5% est égal à <b>11 152 759 FCFA HTVA</b>
3	UNIVERS BIO-PHARMA	11 310 000 HTVA	11 310 000 HTVA	1er	Offre conforme
4	HODAVIA DISTRIBUTION	13 500 000 HTVA	13 500 000 HTVA	-	Offre écartée pour absence des pièces administratives
5	FASO BIO PHARMA	13 039 000 TTC	11 050 000 HTVA	-	Offre écartée car anormalement basse
6	BURKINA MEDICAL PRESTIGE	12 765 000 HTVA	12 765 000 HTVA	2ème	Offre conforme
<b>ATTRIBUTAIRE</b>		<b>UNIVERS BIO-PHARMA</b> pour un montant de <b>onze millions trois cent dix mille (11 310 000) francs CFA HTVA</b> avec un délai d'exécution de <b>vingt et un (21) jours</b> .			

**REGION DU CENTRE SUD****COMMUNIQUE**

La Présidente de la Commission Régionale d'Attribution des Marchés Publics (CRAM) du Centre-Sud informe les entreprises ayant soumis des offres dans le cadre de la demande de prix n°2025-010/MATM/RCSD/GM/SG/CRAM du 09 avril 2025 relative aux travaux de construction du siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Zoundwéogo, et publiée par erreur dans la revue des marchés publics No 4146 du vendredi 23 mai 2025 dans les pages No 66 et No 67, que l'ouverture des offres, prévue le 30 mai 2025 à 9 heures 00 minute au Gouvernement de Manga reste inchangée, par conséquent la date du 03 juin 2025 mentionnée dans ladite publication est sans objet.

La Présidente de la CRAM/Centre-Sud présente ses excuses pour le désagrément que cette annulation pourrait occasionner et remercie les soumissionnaires pour leur compréhension.

*P/Le Gouverneur et P/D  
La Secrétaire Générale*

**Ouo Abibata BAMOUNI/TRAORE**

Administrateur civil  
Officier de l'Ordre de l'Etalon



# APPELS D'OFFRES

## DES MINISTÈRES ET INSTITUTIONS

### MAITRISES D'OUVRAGES DÉLÉGUÉES

#### Fournitures et Services courants

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET FINANCES

#### Acquisition et installation de climatiseurs au profit de la Direction Générale des Impôts

Avis de demande de prix  
N°2025-0034/MEFP/SG/DMP du 21/05/2025  
Financement : Fonds d'Équipement ; Exercice 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics exercice 2025, du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le Directeur des Marchés Publics dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit de la Direction Générale des Impôts, tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

**Les prestations sont : acquisition et installation de climatiseurs au profit de la Direction Générale des Impôts.** Le délai de validité du contrat est l'année budgétaire 2025, et le délai d'exécution est de **soixante (60) jours**.

Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au guichet de la Direction des Marchés Publics sise aux guichets de renseignements du bâtiment R+11, de la Zone d'Activités Administrative et Commerciale (ZACA) 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /25 32 42 70/ 64 91 35 51 du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 16h00.

Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au guichet de la Direction des Marchés Publics sise aux guichets de renseignements du bâtiment R+11 de la Zone d'Activités Administrative et Commerciale (ZACA) 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /64 91 35 51 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de trente mille (30 000) FCFA à la régie de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers sise aux guichets de renseignement du bâtiment R+5 du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, 392 avenue Ho Chi Minh 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /64 91 35 51.

Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission, d'un montant de **un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises au guichet de la Direction des Marchés Publics sise aux guichets de renseignements du bâtiment R+11, de la Zone d'Activités Administrative et Commerciale (ZACA), 392 avenue Ho Chi Minh 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /64 91 35 51, avant le **06/06/2025 à 09 heures 00 TU**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, le Directeur des marchés Publics ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

- 1- Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.
- 2- L'Administration se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente demande de prix.

**NB : le budget prévisionnel est de cinquante millions (50 000 000) francs CFA TTC.**

Pour le Directeur des Marchés Publics,  
le Chef de Service des Marchés des Travaux et des Prestations Intellectuelles

**Z. Georges ZOUNDI**

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Économie et des Finances

**Acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques et péri-informatique au profit de la DGF, de la DGCMEF, de l'IGF, du SP-ITIE et de l'AJE.**

Avis de demande de prix  
N°2025-0035/MEF/SG/DMP du 22/05/2025  
Financement : budget de l'Etat, exercice 2025

3- Le Directeur des Marchés Publics dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix à commandes ayant pour objet l'**acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques et péri-informatique au profit de la DGF, de la DGCMEF, de l'IGF, du SP-ITIE et de l'AJE**, tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

4- La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

5- Les fournitures et prestations sont en lot unique **acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques au profit de la DGF, la DGCMEF, l'IGF, le SP-ITIE et de l'AJE.**

6- Le délai de validité du contrat est l'année budgétaire 2025, et le délai d'exécution est de quarante-cinq (45) jours

7- Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix **au guichet de la Direction des Marchés Publics sis au rez de chaussée de l'immeuble R+11, situé dans la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA), 03 BP 7012 Ouagadougou 03, téléphone 25-47-20-69 /64 91 35 51** du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 16h00.

8- Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix **au guichet de la Direction des Marchés Publics sis guichets de renseignements du bâtiment R+5 du Ministère de l'Économie et des Finances, 392 avenue Ho Chi Minh 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /25 32 42 70** et moyennant paiement d'un montant non remboursable **trente mille (30 000) FCFA** à la régie de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers sise aux guichets de renseignement **du bâtiment R+5 du Ministère de l'Économie et des Finances, 392 avenue Ho Chi Minh 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /25 32 42 70.**

9- Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises au guichet de la Direction des Marchés Publics sis au **rez de chaussée de l'immeuble R+11, situé dans la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA), 392 avenue Ho Chi Minh 03 BP 7012 Ouagadougou 03 téléphone 25-47-20-69 /64 91 35 51, avant le 06/06/2025 à 09 heures 00 TU.** L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

10- En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la commande publique ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

11- Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

12- L'Administration se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente demande de prix.

**NB : le budget prévisionnel est de quarante-deux millions trois cent quarante-quatre mille huit cent cinquante (42 344 850) francs CFA TTC.**

*Pour le Directeur des Marchés Publics, le Chef de Service  
des Marchés des Travaux et des Prestations Intellectuelles*

**Z. Georges ZOUNDI**  
*Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances*

**MINISTRE DE LA SANTE**

**Acquisition des équipements pour des Agents de Santé à Base Communautaire (ASBC)**

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N°2025-0030/MS/SG/DMP du 19 /05/2025**  
**Financement : Fonds Mondial/ SRPS/ Activité 11**

1 . Le Ministère de la Santé à travers le **Programme d'Appui au Développement Sanitaire** a obtenu des fonds du Fonds Mondial et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché.

2 . Le Ministère de la Santé sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des équipements suivants : acquisition des équipements pour des Agents de Santé à Base Communautaire (ASBC) dont le délai d'exécution ne devrait pas excéder soixante (60) jours.

3 . La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini aux articles 63 et suivants du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

4 . Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des marchés publics du Ministère de la santé, 03 BP. 7009 Ouagadougou, téléphone : 25 48 89 20, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Direction des marchés publics du Ministère de la santé sise au 03 BP. 7009 Ouagadougou, sis dans le nouveau bâtiment du magasin central du Ministère de la Santé dans la cour de l'ex-trypano, Avenue KUMDA YOORE, Porte n°133 Ouagadougou – Burkina Faso.

5 . Les exigences en matière de qualifications sont (voir le DPAO pour les informations détaillées).

. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable **de cent mille (100 000) F CFA** auprès du Régisseur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Direction des marchés publics du Ministère de la Santé sis au 03 BP. 7009 Ouagadougou, sis dans le nouveau bâtiment du magasin central du Ministère de la Santé dans la cour de l'ex-trypano, Avenue KUMDA YOORE, Porte n°133 Ouagadougou – Burkina Faso. La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque certifié. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis main à main.

6 . Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction des marchés publics du Ministère de la santé sise au 03 BP 7009 Ouagadougou, dans le nouveau bâtiment du magasin central du Ministère de la Santé dans la cour de l'ex-trypano, Avenue KUMDA YOORE, Porte n°133 Ouagadougou – Burkina Faso au plus tard le **26/06/2025 à 09 heures 00 minutes TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7 . Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de cinq millions (5 000 000) FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible conformément à l'article 100 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

8 . Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.

9 . Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **26/06/2025 à 09 heures 00 minutes TU** à l'adresse suivante : Salle de réunion de la Direction des marchés publics du Ministère de la santé sise au 03 BP. 7009 Ouagadougou, dans le nouveau bâtiment du magasin central du Ministère de la Santé dans la cour de l'ex-trypano, Avenue KUMDA YOORE, Porte N°133 Ouagadougou – Burkina Faso.

NB : Le budget prévisionnel est de **cent quatre-vingt-cinq millions trois cent cinq mille six cent quatre-vingt-douze (185 305 692) F CFA HT-HD**.

*Le Directeur des Marchés Publics, P/I*

**Hamadou DIALLO**

**Acquisition de matériel de bureau (coffres forts et détecteurs de faux billets et compteuse de billets) au profit de l'ONI : lot unique**

Avis de demande de prix  
N°2025-\_\_10\_\_ / ONI/DG/SG/PRM  
Financement : Budget de l'ONI, Exercice 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics exercice 2025, de l'*Office National d'Identification (ONI)*.

1. L'ONI lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition de matériel de bureau (coffres forts et détecteurs de faux billets et compteuse de billets) tels que décrits dans les *Données particulières de la demande de prix*.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en lot unique ainsi qu'il suit :

**Lot unique : Acquisition de matériel de bureau (coffres forts et détecteurs de faux billets et compteuse de billets) au profit de l'ONI.**

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : trente (30) jours.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de de la Personne Responsable des Marchés de l'ONI Porte 101, Avenue Mamadou SIMPORÉ - 01 BP 5675 Ouagadougou 01 Tél. : (+226) 25 49 77 95 – 25 49 77 36 – E-Mail : [oni@oni.bf](mailto:oni@oni.bf).

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix chez la Personne Responsable des Marchés sis à la **Porte 101, Avenue Mamadou SIMPORÉ - 01 BP 5675 Ouagadougou 01 Tél. : (+226) 25 49 77 95 – 25 49 77 36 – E-Mail : [oni@oni.bf](mailto:oni@oni.bf)** moyennant paiement d'un montant non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA** auprès de l'Agence Comptable de l'ONI. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant **six cent mille (600 000) FCFA** devront parvenir ou être remises au secrétariat de la de la Personne Responsable des Marchés sis à la **Porte 101, Avenue Mamadou SIMPORÉ - 01 BP 5675 Ouagadougou 01 Tél. : (+226) 25 49 77 95 – 25 49 77 36 – E-Mail : [oni@oni.bf](mailto:oni@oni.bf), le 06/03/2025 09 heures 00 minute**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

**NB :** l'enveloppe previsionnelle est de **trente trois millions deux cent dix neuf mille cent cinquante huit ( 33 219 158) F CFA TTC**.

Le Directeur Général

**Arzouma Daouda Parfait LOURE**  
Magistrat  
Chevalier de l'Ordre de mérite burkinabè

**Location de matériels et outillages au profit de Burkina Suudu Bawdè (BSB)**

Avis de demande de prix

N° 2025-006/MESFPT/SG/BSB/DG/PRM

Financement : Budget de Burkina Suudu Bawdè, Exercice 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés (PPM) exercice 2025 de Burkina Suudu Bawdè (BSB),

1. Burkina Suudu Bawdè (BSB) dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet la location de matériels et outillages au profit de Burkina Suudu Bawdè tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les prestations sont en lot unique: location de matériels et outillages au profit de Burkina Suudu Bawdè.

3. le délai d'exécution ne devrait pas excéder quinze (15) jours par commande.

4. Les candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne responsable des marchés sis à Burkina Suudu Bawdè BSB (bâtiment ex CEFPO situé entre le Rond-Point des Nations Unis et la Banque UBA), 01 BP : 6181 Ouagadougou 01, 1504 Avenue Dimdolosom Secteur 05, Dapoya, Tél : 25 30 18 76.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix chez la Personne responsable des marchés sis à Burkina Suudu Bawdè (bâtiment ex CEFPO situé entre le Rond-Point des Nations Unis et la Banque UBA), 01 BP : 6181 Ouagadougou 01, 1504 Avenue Dimdolosom Secteur 05, Dapoya, Tél : 25 30 18 76 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA auprès de l'Agence Comptable de Burkina Suudu.

5. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant trois cent vingt cinq mille (325 000) francs CFA devront parvenir ou être remises au bureaux de la Personne responsable des marchés sis à Burkina Suudu Bawdè BSB (bâtiment ex CEFPO situé entre le Rond-Point des Nations Unis et la Banque UBA), 01 BP : 6181 Ouagadougou 01, 1504 Avenue Dimdolosom Secteur 05, Dapoya, Tél : 25 30 18 76, avant le **06/06/2025 à 09 heures 00 minute GMT**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

Les offres sont placées dans une enveloppe fermée, adressées à la Personne Responsable des Marchés de BSB avec la mention dans un coin supérieur « demande de prix N° 2025-006/ MESFPT /SG/ BSB/DG/PRM pour la location de matériels et outillages au profit de Burkina Suudu Bawdè », à n'ouvrir que par la Commission d'Attribution des Marchés.

6. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le candidat.

7. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

8. Le montant prévisionnel est de treize millions (13 000 000) FCFA TTC

**Président de la Commission d'Attribution des Marchés.**

**Idrissa ZONGO**

**AGENCE DE FINANCEMENT ET DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**Entretien et réparation des véhicules au profit de l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME)**

Avis de demande de prix  
N°2025-023/AFP-PME/DG/PRM du 20/05/2024  
Financement : Budget AFP-PME, Gestion 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME).

1. L'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet **l'entretien et la réparation des véhicules au profit de l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME)** tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration.

Les prestations se décomposent en lot unique intitulé Entretien et réparation des véhicules au profit de l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME).

3. Le délai de validité du contrat est l'exercice budgétaire 2025 et le délai d'exécution de chaque commande ne devrait pas excéder trente (30) jours.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au **secrétariat de la Direction Générale de l'AFP-PME située au 2ème étage de l'immeuble Ex Pharmacie Nouvelle, 01 BP 1777 Ouagadougou 01, téléphone : 25 31 83 11/12, fax 25 31 83 14.**

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au **secrétariat de la Direction Générale de l'AFP-PME située au 2ème étage de l'immeuble Ex Pharmacie Nouvelle, 01 BP 1777 Ouagadougou 01, téléphone : 25 31 83 11/12, fax 25 31 83 14** et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **vingt mille (20 000) francs CFA** à la **Direction Financière et Comptable (DFC)**.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant **cinq cent mille (500 000) en francs CFA** devront parvenir ou être remises au **secrétariat de la Direction Générale de l'AFP-PME située au 2ème étage de l'immeuble Ex Pharmacie Nouvelle, 01 BP 1777 Ouagadougou 01, téléphone : 25 31 83 11/12, fax 25 31 83 14, avant le 06/06/2025 à 9 heures 00 T.U.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai **de soixante (60) jours calendaires**, à compter de la date limite de remise des offres.

**NB : Budget prévisionnel : dix-sept millions (17 000 000) FCFA TTC.**

*La Personne Responsable des Marchés  
Président de la Commission d'Attribution des Marchés*

**TIENDREBEOGO Mahamadi**

**Fourniture de licences serveurs et utilisateurs au profit de l'ONEA**

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert  
N°014/2025/ONEA/DG/SG/DM/SMFC  
Financement : Budget ONEA, gestion 2025**

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés gestion 2025 de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement.
  2. L'ONEA a prévu dans le cadre de son budget, des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de ces marchés.
  3. L'ONEA sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de licences serveurs et utilisateurs au profit de l'ONEA.
  4. Les fournitures et prestations se décomposent en six (06) lots constitués comme suit :
    - Lot 1 : Fourniture de licences Microsoft ;
    - Lot 2 : Fourniture et installation de licences des serveurs de production Power I et serveurs connexes (Licences + Mise à jour des PTF) ;
    - Lot 3 : Fourniture et installation de licences et de serveurs pour la virtualisation ;
    - Lot 4 : Fourniture et installation de licence Fortigate ;
    - Lot 5 : Acquisition d'une solution de cyber-sécurité ;
    - Lot 6 : Configuration de ZIMBRA et migration de la messagerie.Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot et soumissionner pour l'ensemble des articles de chaque lot.
  5. Les délais d'exécution ne devront pas excéder soixante (60) jours pour les lots 1, 3 et 5 et quatre-vingt-dix (90) jours pour les lots 2, 4 et 6.
  6. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini aux articles 63 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
  7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés et prendre connaissance des documents de l'Appel d'Offres dans les bureaux de la Direction Financière au siège de l'ONEA, Avenue de l'ONEA, porte n°220, secteur 12 (Pissy), Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08, de 07 heures 30 minutes à 16 heures 00 minute du lundi au jeudi et de 07 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes le vendredi.
  8. Les exigences en matière de qualifications sont : voir le DPAO pour les informations détaillées.
  9. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA pour les lots 1, 3, 4 et 6, cinquante mille (50 000) FCFA pour le lot 5 et cent mille (100 000) FCFA pour le lot 2.  
Le mode de paiement sera en numéraire contre une remise main à main du Dossier d'Appel d'Offres.
  10. Les offres devront être soumises au siège de l'ONEA, Secrétariat Courrier-Arrivée de la Direction Générale, porte N°220, secteur 12, Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08, au plus tard le..... à 09 heures 00 minute, en un (01) original et trois (03) copies plus la version numérique.  
NB : Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
  11. Les offres doivent comprendre conformément à l'article 100 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, des garanties de soumission, des montants définis comme suit :
    - lot 1 : neuf cent mille (900 000) Francs CFA,
    - lot 2 : trois millions neuf cent mille (3 900 000) Francs CFA,
    - lot 3 : six cent soixante-quinze mille (675 000) Francs CFA,
    - lot 4 : un million (1 000 000) Francs CFA,
    - lot 5 : deux millions cinq cent mille (2 500 000) Francs CFA,
    - lot 6 : neuf cent mille (900 000) Francs CFA.
  12. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des Instructions aux Candidats et dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres.
  13. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le..... à 09 heures 00 minute au siège de l'ONEA, salle de conférences du Rez-de-chaussée de la Direction Générale, Avenue de l'ONEA, Porte N°220, secteur 12 Pissy, Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08 – Fax : (+226) 25 43 19 11.
- NB** : Les montants prévisionnels par lot sont de :
- Lot 1 : trente millions (30 000 000) Francs CFA TTC,
  - Lot 2 : cent trente millions (130 000 000) Francs CFA TTC,
  - Lot 3 : vingt-deux millions cinq cent mille (22 500 000) Francs CFA TTC,
  - Lot 4 : trente-cinq millions (35 000 000) Francs CFA TTC,
  - Lot 5 : quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) Francs CFA TTC,
  - Lot 6 : trente millions (30 000 000) Francs CFA TTC.
- Conformément aux dispositions des articles N°115 alinéa 4 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, les soumissionnaires dont les offres financières sont dans la limite de tolérance de cinq pour cent (5%) en deçà du seuil de l'offre anormalement basse seront invités à une confirmation de leurs prix. Le taux de la garantie de bonne exécution en cas d'attribution dans ce cas de figure sera de quarante pour cent (40%) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.
- Conformément aux dispositions des articles N°116 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, les soumissionnaires qui présenteront des offres déséquilibrées verront le taux de la garantie de bonne exécution passer à quarante pour cent (40%) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.

**Le Directeur Général de l'ONEA,**

**Flandion Idrissa SOURABIE**

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Travaux de construction d'un Centre de Formation Professionnel à Sapouy.

Avis d'Appel d'Offres International Ouvert  
AOIO N°: 2025-001/MSJE/SG/DMP/ PADEJ-MR du 13 Mai 2025  
Maître d'Ouvrage : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)  
Projet : Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et Développement des Compétences en Milieu Rural (PADEJ-MR)  
Nom du Marché : Travaux de construction d'un Centre de Formation Professionnelle (CFP) à Sapouy.  
Pays : Burkina Faso  
Prêt/Crédit/Don FAD N° : 21 00 15 50 38 118  
Méthode de passation de Marché : Appel d'Offres (international) ouvert (AOIO)  
AOIO: N°2025-001/MSJE/SG/DMP/PADEJ-MR  
Émis le 13 Mai 2025

1. Le Burkina Faso a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) ci-après dénommée la Banque pour financer le Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et Développement des compétences en Milieu Rural (PADEJ-MR), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché : Travaux de construction d'un Centre de Formation Professionnel à Sapouy.

2. Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des prestations relatives aux travaux de construction d'un CFP à Sapouy dans la province du Ziro.

3. Le délai d'exécution est de quatre-vingt-dix (90) jours. Les travaux concernent :

**A. BATIMENTS**

- ✓ Atelier de coupe et couture
- ✓ Atelier de mécanique rurale
- ✓ Atelier de maçonnerie
- ✓ Administration
- ✓ Latrines-Douches
- ✓ Portique d'entrée
- ✓ Clôture
- ✓ Guérite

**B. VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale ouverte en recourant à un Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) telle que définie dans le [Cadre de Passation des Marchés de la Banque pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, datée d'octobre 2015](#), et ouverte à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Marchés Publics, [sise au 3<sup>ème</sup> étage de l'hôtel administratif, côté nord de la mairie de l'arrondissement n°1 \(ex mairie de Baskuy\), dmpmipej@yahoo.com](#), Téléphone : 70 49 42 08 /70 30 86 60 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous durant les heures de travail de 7h30 à 15h30.

6. Le Dossier d'Appel d'Offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) F CFA à la Régie de recettes de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) du ministère en charge des finances, sise au 395 Avenue Ho Chi Minh. La méthode de paiement sera le paiement au comptant. Le Dossier d'appel d'offres sera adressé par dépôt physique.

7. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mercredi 16 juillet 2025 à 9h00mn.**

8. La soumission des Offres par voie électronique « *ne sera pas* » autorisée. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse ci-dessous.

9. Les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de neuf millions (9 000 000) F CFA.

10. Veuillez noter que le Cadre de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'appel d'offres.

11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessous sont :

Pour les renseignements et la remise des offres

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)

Nicodème OUEDRAOGO, Directeur des Marchés Publics,

Direction des Marchés publics, 3<sup>ème</sup> étage de l'hôtel administratif,

Côté nord de la mairie de l'arrondissement n°1 (ex mairie de Baskuy). Téléphone : 70 49 42 08 /70 30 86 60

Pour l'ouverture des offres

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)

Nicodème OUEDRAOGO, Directeur des Marchés Publics,

Salle de réunion MSJE, 2<sup>ème</sup> étage de l'hôtel administratif,

Côté nord de la mairie de l'arrondissement n°1 (ex mairie de Baskuy). Téléphone : 70 49 42 08 /70 30 86 60

**NB1 :** Le montant prévisionnel des travaux est de Trois cent millions (300 000 000) francs CFA Hors TVA.

**NB2 :** Une visite du site sera organisée par le Maître d'Ouvrage à savoir le PADEJ-MR: cf, IS 7.4 du DPAO pour les informations sur la date et l'heure.

**Le Directeur des Marchés Publics**  
**Président de la Commission d'Attribution des Marchés**

**Nicodème OUEDRAOGO,**

## OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### Travaux de sécurisation, construction du mur de clôture et réhabilitation de l'agence de Djibo

Avis de Demande de Prix  
N°026/2025/ONEA/DG/SG/DM/SMTI  
Financement : Budget ONEA, gestion 2025

1. Le présent Avis de Demande de Prix fait suite à l'adoption du Plan de Passation des Marchés gestion 2025, de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement.
2. L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement lance une Demande de Prix ayant pour objet la réalisation des travaux de construction du mur de clôture et réhabilitation de l'agence de Djibo tels que décrits dans les *Données Particulières de la Demande de Prix*. Les travaux seront financés sur les ressources indiquées dans les *Données Particulières de la Demande de Prix*, l'identification complète est précisée aux Données Particulières de la Demande de Prix.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.
4. Les travaux sont constitués en lot unique comme suit :
  - ✓ Travaux de réhabilitation du bâtiment principal de l'agence de Djibo,
  - ✓ Reconstruction du mur de clôture de l'agence ONEA de Djibo.
5. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder **six (06) mois**.
6. Les candidats éligibles intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier de Demande de Prix dans les bureaux de la Direction Financière au siège de l'ONEA, 220 Avenue de l'ONEA, Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08, de 07h 30mn à 16h 00mn du lundi au jeudi et de 07h 30mn à 16h 30mn les vendredis.
7. Tout candidat éligible intéressé par le présent avis, peut consulter gratuitement le Dossier de Demande de Prix complet ou retirer un jeu complet dudit dossier dans les bureaux de la Direction Financière de l'ONEA moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**.
8. Les offres présentées en **un original et trois (03) copies**, conformément aux Données Particulières de la Demande de Prix et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'**un million six cent mille (1 600 000) Francs CFA**, devront parvenir ou être remises au siège de l'ONEA, Secrétariat courrier-arrivée de la Direction Générale de l'ONEA, 220 Avenue de l'ONEA, secteur 12, Pissy, Tél. : 25 43 19 00 à 08/71 30 92 55 au plus tard le **06/06/2025 à 09 heures 00 minute TU**.
9. L'ouverture des plis sera faite immédiatement le même jour en présence des candidats qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre expédiée par le candidat.
10. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de **soixante (60) jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

- N.B. :**
- Le montant prévisionnel est de **soixante-quatre millions neuf cent mille (64 900 000) FCFA TTC** ;
  - Conformément aux dispositions de l'article 115 alinéa 4 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF, les soumissionnaires dont les offres financières sont dans la limite de tolérance de cinq pour cent (5%) en deçà du seuil de l'offre anormalement basse seront invités à une confirmation de leurs prix. Le taux de la garantie de bonne exécution en cas d'attribution dans ce cas de figure sera de 40% du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants ;
  - Conformément aux dispositions de l'article 116 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF, les soumissionnaires qui présenteront des offres déséquilibrées verront le taux de la garantie de bonne exécution passer à 40% du prix de base du marché augmenté ou diminué des avenants le cas échéant en cas d'attribution

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Souleymane SANNE

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR UNE ÉTUDE SUR LA STRATÉGIE DU FAIRE FAIRE AU PROFIT DE LA DGENF.**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**N°2025-003/MEBAPLN/SG/DMP du 26/05/2025**

**Financement : Budget National, Exercice 2025**

**Montant prévisionnel : dix-huit millions (18 000 000) de Francs CFA.**

1. Dans le cadre de l'exécution du Budget National, Exercice 2025, du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, le Directeur des Marchés Publics lance un avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la stratégie du faire faire au profit de la DGENF.

2. Les prestations se composent en lot unique : **Recrutement d'un cabinet pour une étude sur la stratégie du faire faire au profit de la DGENF.**

Pour répondre aux besoins de construction de l'offre d'ENF, l'étude privilégiera l'approche participative et itérative. Elle s'appuiera sur le principe de la concertation permanente et le rendu de compte par étape progressive. Pour ce faire, les consultants devront travailler en étroite collaboration avec la Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF), le FONAENF, le SP-PSDEBS, les services techniques déconcentrés du MEBAPLN, les partenaires financiers et les délégations spéciales.

La mission doit également vérifier si la mise en œuvre de la stratégie du faire faire se fait conformément aux orientations initiales ou si des facteurs conjoncturels perturbent son déroulement. L'analyse vérifiera en outre si les différents programmes éducatifs répondent aux priorités nationales et aux objectifs de la SNDENF.

3. Le consultant effectuera ses tâches, sous l'autorité du Maître d'ouvrage, conformément aux prescriptions qui figureront sur les TDR. Il est responsable vis-à-vis du Maître d'ouvrage de la bonne marche des prestations. Plus spécifiquement, l'étude vise les objectifs suivants :

- Identifier les forces et faiblesses ainsi que les pistes de renforcement de la dynamique partenariale développée par les différents acteurs du sous-système à partir des rôles attribués à chacun d'eux ;
- Apprécier la qualité de l'expertise locale et ses effets induits sur le rendement des offres d'alphabétisation et de formation promues conjointement par les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, les opérateurs en ENF, les communautés de base ;
- Analyser la visibilité institutionnelle de l'éducation non formelle (ENF) dans le schéma de gestion administrative du MEBAPLN ;
- Faire une revue critique des mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources financières dans une perspective d'adéquation des moyens aux besoins réels exprimés ;
- Procéder à une analyse de la pertinence du Statut du FONAENF au regard de l'environnement juridique et institutionnel du Burkina Faso, et au vu de ses performances capacitaires et relationnelles avec l'Etat et les autres partenaires ;
- Proposer un modèle de management public innovant assorti d'un plan de mise en œuvre garantissant la fiabilité des formules d'ENF ;
- Faire des recommandations pertinentes susceptibles d'orienter les décisions du Gouvernement et de ses partenaires.

4. A compter de la date de notification de l'ordre de service du contrat, le prestataire retenu dispose d'un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date de l'établissement de l'ordre de service, pour mener à son terme les travaux demandés et produire les documents et rapports.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.

Le processus d'évaluation de la stratégie du faire faire nécessitera le recrutement **d'un cabinet d'experts** composés de :

- **Un/e consultant/e principal/e, titulaire d'un diplôme Bac+5 en sciences sociales ou de tout autre diplôme équivalent** dument établi par l'autorité compétente, expert/e en éducation non formelle, spécialiste de la stratégie du faire faire et de la théorie des parties prenantes, exercé/e en évaluation et jouissant d'une expérience professionnelle d'au **moins 10 ans** dans le secteur de l'éducation de base ; sa mission est de conduire efficacement tout le processus d'évaluation et de coordonner les travaux de l'équipe ;
- **Un/e consultant/e associé/e, spécialiste en planification et en gestion des statistiques sociales, titulaire d'un diplôme équivalent à Bac+5** dument établi par l'autorité compétente, et jouissant d'une expérience professionnelle d'au **moins 5 ans** dans le domaine de l'éducation de base et de la planification ; sa mission est de conduire tous les travaux de planification, de financement de l'ENF, de gestion des données statistiques ; il/elle assiste le/la consultant/e principal/e et travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe ;
- **Un/e consultant/e associé/e, titulaire d'un diplôme BAC+5 en sciences sociales avec de préférence des compétences avérées en andragogie ou de tout autre diplôme équivalent** dument établi par l'autorité compétente, jouissant d'une expérience d'au **moins 5 ans** dans le secteur de l'éducation de base, démontrant des capacités confirmées d'analyse des curriculums de l'éducation

non formelle et des systèmes d'évaluation certificative ; sa mission consiste à évaluer l'efficacité interne et externe des programmes ; il/elle accompagne le/la consultant/e principal/e et travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe.

6. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :
- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) ;
  - Une présentation du cabinet y compris ses effectifs accompagnée d'une copie de son registre de commerce ou de ses statuts ;
  - Une Note de présentation des références de missions similaires faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'intitulé de la mission y compris le nom du projet ; (ii) le nom du bailleur de fonds du projet ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) la description sommaire de la mission et des services réalisés ; (v) le pays de réalisation de la mission ; (vi) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (vii) le montant du contrat, (viii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission, et toute autre information pertinente sur la mission réalisée ;
  - Les attestations de bonne exécution ou certificats attestant la bonne fin des prestations accompagnées des copies des pages de garde et de signature des contrats.
7. Une liste de trois (03) consultants les plus qualifiés et expérimentés seront retenus. Seuls ces derniers seront invités à remettre une proposition technique et financière. Les consultants dont les propositions techniques auront atteint le score minimal requis verront leurs propositions financières ouvertes et évaluées. Le consultant ayant la proposition évaluée la moins distante sera retenue pour la négociation et la signature du contrat.
- Le Directeur des Marchés Publics du MEBAPLN invite les bureaux de Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
- Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :
- Les références similaires dans le domaine des études sociales réalisées au cours des cinq (05) dernières années. Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.**
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du MEBAPLN sis au RDC de l'immeuble Alice situé au côté sud de la SONATUR, sur l'avenue de l'Europe, téléphone : (+226) 25 33 54 84, de 7 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 00 à 16 heures 00 (lundi au jeudi) et de 7 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 (vendredi).**
9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du MEBAPLN sis au RDC de l'immeuble Alice situé au côté sud de la SONATUR, sur l'avenue de l'Europe, téléphone : (+226) 25 33 54 84, au plus tard le 11/06/2025 à 9 heures 00 TU** sous pli fermé. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

*Le Directeur des Marchés Publics*

**Nicolas SYAN**

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances

## INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### COMMUNIQUE DE REPORT DE DATE

La Personne Responsable de la Commande Publique de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, Président de la commission d'attribution des marchés, porte à la connaissance des candidats à la demande de prix **N°2025-04/ISTIC/DG/PRCP** du 12/05/2025 pour l'installation de système de sécurité incendie, parue dans le quotidien des marchés publics n° 4142 du lundi mai 2025 que la date d'ouverture initialement prévue pour le mercredi 28 mai 2025 est reportée au lundi 09 juin 2025 suite à des demandes d'éclaircissement jugées pertinentes modifiant le dossier initial de la demande de prix.

Il informe par ailleurs que le nouveau dossier est d'ores et déjà disponible.

Il s'excuse des éventuels désagréments et sait compter sur la compréhension de tous.

*La Personne Responsable de la Commande Publique*

**SANOU Soumana**

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO**

**COMMUNIQUE RECTIFICATIF**

Rectificatif du quotidien N°4145 du jeudi 22 mai 2025, page 66, portant sur la date de remise des offres du **dossier de demande de prix N°2025/15/MS/SG/CHU-T du 16/05/2025** : Maintenance des cellules HT/BT et des transformateurs de puissance, des extincteurs, des supprimeurs d'eau et des portes coulissantes au profit du Centre Hospitalier Universitaire – DE TENGANDOGO

**AU LIEU DE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 mai 2025 à 09 heures 00 minute.**

**LIRE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 juin 2025 à 09 heures 00 minute.**

Les autres dispositions du **DPX** restent sans changement.

**Le Directeur des marchés publics**

**Albert KOUDOUGOU.**  
*Administrateur des Services de Santé*

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO**

**COMMUNIQUE RECTIFICATIF**

Rectificatif du quotidien N°4145 du jeudi 22 mai 2025, page 64, portant sur la date de remise des offres du **dossier de demande de prix N°2025-17/MS/SG/CHU-T du 16/05/2025** : acquisition, installation et mise en service du matériel de bureau (photocopieurs) au profit du Centre Hospitalier Universitaire – DE TENGANDOGO

**AU LIEU DE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 mai 2025 à 09 heures 00 minute.**

**LIRE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 juin 2025 à 09 heures 00 minute.**

Les autres dispositions du **DPX** restent sans changement.

**Le Directeur des marchés publics**

**Albert KOUDOUGOU.**  
*Administrateur des Services de Santé*

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO**

**COMMUNIQUE RECTIFICATIF**

Rectificatif du quotidien N°4145 du jeudi 22 mai 2025, page 65, portant sur la date de remise des offres du **dossier de demande de prix N°2025-16/MS/SG/CHU-T du 16/05/2025** : acquisition, installation et mise en service d'un fauteuil dentaire complet au profit du Centre Hospitalier Universitaire – DE TENGANDOGO

**AU LIEU DE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 mai 2025 à 09 heures 00 minute.**

**LIRE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 juin 2025 à 09 heures 00 minute.**

Les autres dispositions du **DPX** restent sans changement.

**Le Directeur des marchés publics**

**Albert KOUDOUGOU.**  
*Administrateur des Services de Santé*

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO**

**COMMUNIQUE RECTIFICATIF**

Rectificatif du quotidien N°4145 du jeudi 22 mai 2025, page 66, portant sur la date de remise des offres du **dossier de demande de prix N°2025-18/MS/SG/CHU-T du 16/05/2025** : acquisition, installation et mise en service d'un réfrigérateur de type banque de sang au profit du Centre Hospitalier Universitaire – DE TENGANDOGO

**AU LIEU DE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 mai 2025 à 09 heures 00 minute.**

**LIRE** : les offres devront parvenir ou être remises au bureau du Directeur des Marchés Publics du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO....., **avant le lundi 02 juin 2025 à 09 heures 00 minute.**

Les autres dispositions du **DPX** restent sans changement.

*Le Directeur des marchés publics*

**Albert KOUDOUGOU.**  
*Administrateur des Services de Santé*

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO**

**COMMUNIQUE**

Le Directeur des Marchés Publics, Président de la Commission d'Attribution des marchés du Centre Hospitalier Universitaire de Tengandogo (CHU-T) porte à la connaissance des éventuels soumissionnaires de l'avis de demande de prix n°2025-15/MS/SG/CHU-T du 16 mai 2025 relatif à la maintenance des cellules HT/BT et des transformateurs de puissance, des extincteurs, des supprimeurs d'eau et des portes coulissantes au profit du Centre Hospitalier Universitaire – de TENGANDOGO, paru dans le quotidien n°4145 du jeudi 22 mai 2025 que la visite des sites (**lot 1, lot 3 et lot 4**) aura lieu le vendredi 30 mai 2025 à partir de 10 heures 00 minute dans l'enceinte de l'établissement.

*Le Directeur des marchés publics*

**Albert KOUDOUGOU.**  
*Administrateur des Services de Santé*

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FADA N'GOURMA COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE**

Rectificatif du quotidien N°4127 du vendredi 23 mai 2025 portant sur le montant des lots du dossier de demande de prix N°2025/010/MS/SG/DG/CHR-FG/PRCP du 19/05/2025

Lot1 : 11 000 000 HTVA

Lot 2 : 9 000 000 HTVA

Les autres dispositions du DPX restent sans changement.

**La PERSONNE RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**SOMDAKOUMA/COULIDIATY Céline**



# APPELS D'OFFRES

## DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Fournitures et Services courants

#### REGION DES CASCADES

#### ACQUISITION DE MATERIELS SCOLAIRES POUR LES SALLES DE COURS DE L'UNIVERSITE DE BANFORA

Avis de demande de prix  
N° 2025-005/RCAS/CR/SG /PRCP du 10/04/2025  
Financement : Budget du Conseil régional, Gestion 2025  
(Subvention Fonds Miniers pour le Développement Local)

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, du conseil régional des cascades.

1. Le conseil régional des cascades lance une demande de prix ayant pour objet des travaux tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix. Les travaux seront financés sur les ressources indiquées dans les Données particulières de la demande de prix.
  2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales au moins et pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.
  3. Les acquisitions se composent comme suit :  
Lot unique : « **acquisition de matériels scolaires pour les salles de cours de l'université de Banfora** » ; pour un montant prévisionnel de **cinquante-cinq millions (55 000 000) francs CFA**
  3. Les exigences en matière de qualifications sont : Sans objet.
  4. Le délai de livraison est de **soixante (60) jours**.
  5. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne responsable des marchés publics;  
Téléphone : 20 91 16 19 /71 68 56 05.
  6. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au Conseil Régional des Cascades et moyennant paiement d'un montant non remboursable au prix de **cinquante (50 000) FCFA** à la trésorerie régionale des cascades à Banfora. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.
  7. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, devront parvenir ou être remise à la Personne Responsable de Commande Publique du Conseil Régional des Cascades au plus tard le **06/06/2025 à 09heures 00mn.**
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : **Lot unique : un million (1 000 000) FCFA**
- L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.  
En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.
8. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un **délai de soixante (60) jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres

*Le Président de la Commission d'Attribution des marchés P/I*

**Hamadoun DICKO**  
Administrateur civil

**Acquisition d'équipements pour le service de l'hygiène (distillateur, appareil de production d'eau de javel) et acquisition d'équipements hospitaliers (pour le service d'odontostomatologie, l'ORL et l'Ophthalmologie).**

Avis d'appel d'offres ouvert N° 2025-02/MS/SG/CHR-FG/DG/PRCP du 23 Mai 2025

Financement : BUDGET DU CHR-FG EXERCICE 2025

Lot1 : 20 000 000 FCFA TTC

Lot2 : 43 050 000 FCFA HTVA

1. Le CHR de Fada N'Gourma dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de l'appel d'offres (DPAO) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les fournitures suivantes : Acquisition d'équipements pour le service de l'hygiène (distillateur, appareil de production d'eau de javel) et acquisition d'équipements hospitaliers (pour le service d'odontostomatologie, l'ORL et l'Ophthalmologie).

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 63 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 Décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la Direction Générale du CHR-FG et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessus mentionnée du lundi au jeudi de 7h30 à 16h00 et le vendredi de 7h30 à 16h30

4. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le DPAO pour les informations détaillées. Le délai d'exécution ne saurait excéder soixante (60) jours.

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer contre paiement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA payable à l'agence comptable du CHR de Fada N'Gourma pour chaque lot. Les offres présentées en un original et (02) copies, conformément aux données particulières de l'appel d'offres devront être soumises au secrétariat du directeur général du CHR de Fada N'Gourma au plus tard le **26/06/2025 à 9h00 mn TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

5. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

Lot1 : six cent mille (6 00 000) ;

Lot2 : un million deux cent mille (1 200 000) conformément à l'article 100 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics

6. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **26/06/2025 à 9h00 mn TU** à l'adresse suivante : .....

**La PRESIDENTE DE LA COMMISSION  
D'ATTRIBUTION DES MARCHES**

**SOMDAKOUMA/COULIDIATY Céline**  
Administrateur des services de santé

REGION DU PLATEAU CENTRAL

**Travaux de réhabilitation de trois (03) forages et de réalisation de deux (02) forages positifs équipés de pompe à motricité humaine**

Avis Demande de prix  
N°2025-01/RPCL/PGNZ/CSLG /M/PRCP du 22 mai 2025  
Financement : FMDL, gestion 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics, gestion 2025 de la commune de Salogo.

La commune de Salogo lance une demande de prix ayant pour objet la réalisation des travaux tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix. Les travaux seront financés sur les ressources indiquées dans les Données particulières de la demande de prix.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés (**agrément technique Fn1 au minimum**) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les travaux se décomposent en deux (02) lots :

- Lot 1 : travaux de réhabilitation de trois (03) forages au profit des écoles de Sambtenga, Salogo A et Salogo B ;
- Lot 2 : travaux de réalisation de deux (02) forages positifs équipés de pompe à motricité humaine au profit des personnes déplacées internes de Bidougou et du CEG de Boilghin.

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

Le délai d'exécution ne devrait pas excéder **soixante (60) jours pour le lot 1 et soixante (60) jours pour le lot 2.**

Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix à **la mairie de Salogo ou appeler au 70 29 41 67.**

Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix **au service des marchés publics de la mairie de Salogo** et moyennant paiement d'un montant non remboursable de trente mille (30 000) F CFA pour chacun des lots à la Perception de Méguet.

Les offres présentées en un (01) original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux cent mille (200 000) F CFA pour le lot 1 et quatre cent mille (400 000) F CFA pour le lot 2 devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : mairie de Salogo au plus tard le **06/06/2025 à 09 heures 00 minute T.U.** L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de remise des offres.

**NB : L'enveloppe prévisionnelle est de :**

- Lot 1 : sept millions cinq cent mille (7 500 000) F CFA TTC
- Lot 2 : quatorze millions (14 000 000) de F CFA TTC

*Le Président de la Commission d'attribution des marchés*

**Quindpouré Dieudonné SAWADOGO**

REGION DU SUD-OUEST

**Travaux de réalisation d'une clôture semi-grillagée du bois sacré Kômon du quartier Gbakonon secteur 2 d'une longueur de 2000 m et d'une superficie de 23 ha**

DEMANDE DE PRIX

N°2025-04/RSUO/PPON/CU-G/M/CAB/PRCP du 20 mai 2025

Financement : Budget PDIC-REDD+ (A.1.2.), gestion 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de la Commune urbaine de Gaoua dans le cadre de l'exécution du projet PDIC-REDD+.

1. La commune urbaine de Gaoua lance une demande de prix ayant pour objet : **travaux de réalisation d'une clôture semi-grillagée du bois sacré Kômon du quartier Gbakonon secteur 2 d'une longueur de 2000 m et d'une superficie de 23 ha.**

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ayant un **agrément technique de Catégorie TB** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en **règle vis-à-vis de l'administration.**

Les travaux se décomposent en lot unique : **travaux de réalisation d'une clôture semi-grillagée du bois sacré Kômon du quartier Gbakonon secteur 2 d'une longueur de 2000 m et d'une superficie de 23 ha pour un montant prévisionnel de quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cent trois (42 593 203) francs CFA TTC.**

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : **soixante (60) jours.**

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix **au bureau de la personne responsable de la commande publique de la commune urbaine de Gaoua.**

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande au bureau de **la Personne responsable des marchés de Gaoua, Tél : 66 84 94 08** et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA auprès de la trésorerie régionale du Sud-ouest/Gaoua.** En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la commande publique ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et **deux (02) copies**, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : **un million deux cent cinquante mille (1 250 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises, avant le **06/06/2025 à 09 heures 00 minute T.U.** L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai **de soixante (60) jours calendaires**, à compter de la date de remise des offres.

**Le Président de la Commission d'attribution des marchés**

**Christian BADO**

*Administrateur civil*

*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon*

**Travaux de finition de la construction du laboratoire au CSPS de Loropeni**

Avis de demande de prix

N°2025-07/RSUO/CR/SG/PRM du 21 mai 2025

Financement : Budget du Conseil Régional / FMDL, Gestion 2025

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, du conseil régional du Sud-Ouest.

1. Le Conseil Régional du Sud-Ouest lance une demande de prix ayant pour objet **les travaux de finition de la construction du laboratoire au CSPS de Loropeni**, tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix. Les travaux seront financés sur les ressources indiquées dans les Données particulières de la demande de prix.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales titulaire **d'un agrément de catégorie B1 minimum** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup **d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration**. Les travaux se composent en lot unique:  
**Lot unique : Travaux de finition de la construction du laboratoire au CSPS de Loropeni**
3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : **quarante-cinq (45) jours**
4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix **dans le bureau de la Personne Responsable des Marchés du Conseil régional du Sud-ouest : du lundi au jeudi de 7h 30 mn à 12h30 mn et de 13h à 16h TU et vendredi de 7h 30 mn à 12h30mn et de 13h30 à 16h 30 mn TU.**
5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au bureau de **Monsieur BOUNDANE Halidou, Personne Responsable des Marchés, Tél : 79 64 80 64** et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA auprès de la trésorerie régionale du Sud-ouest/Gaoua**. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.
6. Les offres présentées en un **original et deux (02) copies**, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **six cent mille (600 000) FCFA** et devront parvenir ou être remises à la **Personne Responsable des Marchés, sis au Secrétariat général du Conseil régional du Sud-ouest** avant le **06/06/2025 à 09 heures 00 minute T.U.** L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.
7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de **soixante (60) jours calendaires** à compter de la date de remise des offres.

**NB : Le montant prévisionnel de cette demande de prix est :**

**Lot unique : vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC**

**La Personne Responsable des Marchés**

**Halidou BOUNDANE**

*Administrateur civil*

**Constitution d'une base de données des prestataires/fournisseurs**

**Avis à manifestation d'intérêt  
N°2025-002/RCAS/PCMO/CBRG/SG/PRM du 14 mai 2025**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Passation de Marchés publics (PPM) révisé 2025, la mairie de Bérégadougou lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs et prestataires à consulter dans le cadre de ses procédures de demande de cotation.

L'objectif principal de cet avis à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composé de prestataires/fournisseurs que la mairie pourra consulter dans le cadre de ses procédures de demande de cotation au titre de l'année budgétaire 2025.

Les prestataires/ fournisseurs, souhaitant être retenus dans cette base de données sont invités à manifester leur intérêt en déposant leur(s) pli(s) fermé(s) portant uniquement la mention « avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des prestataires/fournisseurs au profit de la commune de Bérégadougou au titre de l'année 2025 ».

Peuvent soumissionner, les prestataires, fournisseurs ou entrepreneurs ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants et spécialisés dans les domaines ci-après :

- **Médicaments et consommables médicaux ;**
- **Autre matières, matériels et fournitures ;**
- **Construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt**
- **Travaux de réhabilitation de la fourrière municipale**
- **Acquisition de matériels et mobiliers de bureau**
- **Matériels et outillage médical**
- **Matériel et outillage scolaire**

La participation à la présente manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises remplissant les critères suivants.

- ✓ **Être légalement constituées ;**
- ✓ **Être du domaine indiqué par le présent avis à manifestation d'intérêt ;**
- ✓ **Disposer d'un agrément technique ou l'autorisation d'exercer dans le domaine s'il y a lieu.**

La personne responsable des marchés (PRM) rappelle aux fournisseurs et prestataires qui ont déjà déposé leurs offres de services qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité et devront produire un dossier composé de :

- **Une demande d'inscription adressée à la Personne Responsable des Marchés (PRM) de la commune de Bérégadougou précisant le domaine d'activité du candidat ;**
- **Une présentation de l'entreprise indiquant obligatoirement l'adresse complète, sa situation géographique, ses qualifications et compétences dans le domaine d'intervention choisi et un contact téléphonique permanent ;**
- **Une copie de l'agrément, l'attestation ou l'autorisation pour les domaines suivant :**

- Agrément A1 pour les médicaments et consommables médicaux ;
- Agrément B1 pour la construction de bâtiment à usage d'entrepôt ;
- Agrément B1 pour la réhabilitation de la fourrière municipale ;
- Agrément A1 pour le matériel et outillage médical.

- **Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier**

Les entreprises éligibles et désirant prendre part à cette consultation doivent déposer sous plis fermé portant uniquement la mention « avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des prestataires/fournisseurs au profit de la commune de Bérégadougou au titre de l'année 2025 » dans le bureau de la Personne Responsable des Marchés (PRM) de ladite commune au plus tard le **04/06/2025 à 09 heures 00' GMT**.

Pour tout information complémentaire contactez les numéros suivants : 66 41 33 31/ 53 22 63 98.

**La Personne Responsable des Marchés**

**Issouf OUEDRAOGO**  
Adjoint Administratif



*La célérité dans la transparence*